



HAL
open science

Frédéric Alexandre Compan et Louise Marignan : Généalogie d'une famille gardoise

Julie Machu

► **To cite this version:**

Julie Machu. Frédéric Alexandre Compan et Louise Marignan : Généalogie d'une famille gardoise. Histoire. 2022. dumas-04076707

HAL Id: dumas-04076707

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04076707v1>

Submitted on 21 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN

Généalogie d'une famille gardoise



Julie MACHU,
sous la direction
de Stéphane COSSON

Diplôme universitaire
Généalogie et histoire des familles
Promotion «Croc'Archives»
Année scolaire 2021-2022

Je soussignée, **Julie MACHU**, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la création de ce mémoire, depuis le travail de recherche jusqu'à la relecture finale, ainsi que les personnes ayant partagé cette aventure avec moi.

Je souhaiterais dans un premier temps remercier Stéphane COSSON qui m'a aidé à débloquent certaines pistes de recherche et qui est resté disponible pour toute question concernant ce mémoire. Merci également à toute l'équipe enseignante du D.U. grâce à qui j'ai beaucoup appris, me permettant d'étoffer mes recherches.

Je tiens à remercier le personnel des archives départementales du Gard qui m'a aidé à retrouver certains documents, ainsi que le personnel des mairies de Montpezat et de Clarensac, qui m'a fourni de nombreux documents et ouvrages sur l'histoire des deux communes.

Un grand merci à ma mère également, qui est toujours là pour relire mon travail et m'entendre parler de généalogie pendant des heures.

Enfin, merci à tous mes camarades du D.U. avec qui j'ai échangé à un moment ou à un autre sur ces recherches, et tout particulièrement à Gabrielle, Fernanda, Camille, Lucille, Chloé, Amaryllis, Jean-Yves et Vincent qui ont partagé cette aventure avec moi !

SOMMAIRE

Introduction.....	6
1. Étude des lieux: Clarensac.....	7
1.1 Géographie.....	7
1.2 Toponymie et héraldique.....	9
1.3 Histoire.....	10
2. Étude du couple principal.....	12
2.1 Anthroponymie: Compan et Marignan.....	12
2.2 Le mariage du couple.....	13
2.2.1 L'acte de mariage.....	13
2.2.2 Les faits entourant le mariage.....	14
2.3 Origine et jeunesse des époux.....	15
2.3.1 Origine et jeunesse de Frédéric Alexandre COMPAN.....	15
2.3.2 Origine et jeunesse de Louise MARIGNAN.....	16
2.4 Vie de famille	16
2.5 L'histoire immobilière de l'époux.....	18
2.6 Décès des époux.....	21
2.6.1 Le décès de Frédéric Alexandre COMPAN.....	21
2.6.2 Le décès de Louise MARIGNAN.....	21

3. Étude de la descendance du couple.....	22
3.1 Les enfants du couple.....	22
3.1.1 Frédéric COMPAN, le fils aîné.....	22
3.1.2 Alexandre COMPAN, le cadet.....	24
3.1.3 Joséphine COMPAN, la fille.....	25
3.2 Les petit-enfants du couple.....	26
3.2.1 Frédéric Émilien Junior COMPAN.....	26
3.2.2 Albert Alexandre COMPAN.....	27
3.2.3 Raymond Paul GORY.....	30
3.3 Zoom sur les listes électorales de Clarensac.....	31
4. Étude des ascendants du couple.....	31
4.1 Jean COMPAN et Marie ARCHINAT.....	31
4.2 François COMPAN et Gabrielle BOUVIER.....	34
4.3 Jean COMPAN et Elisabeth MARGAROT.....	36
4.4 Jean MARIGNAN et Susanne DUBOIS.....	38
4.5 Pierre DUBOIS et Louise VIGUIER.....	40
4.6 Pierre VIGUIER et Marie REMESY.....	43
Conclusion.....	45
Bibliographie.....	46
Annexes.....	48

INTRODUCTION

C'est à l'été 2014 que la généalogie est entrée dans ma vie, en parcourant les vieux albums photos familiaux chez mon grand-père maternel. En voyant tous ces visages inconnus j'ai voulu savoir qui ils étaient, comprendre leurs vies et leurs parcours et ainsi découvrir cet enchaînement d'événements, durant des siècles, qui a mené à mon existence. Petit à petit j'ai construit mon arbre généalogique et découvert mes ancêtres et mes origines. J'ai découvert des parcours incroyables mais surtout beaucoup de vies normales, ces fameux ancêtres invisibles dont on sait très peu de choses. Petit à petit j'ai voulu en savoir toujours plus et mes recherches derrière mon ordinateur, au travers des différents sites internet, ont évoluées. Je me suis rendue aux différents centres d'archives départementales concernant mes ancêtres, j'ai échangé avec leurs autres descendants et j'ai parcouru leurs lieux de vie, découvrant leurs villages, parfois leurs maisons, à l'occasion de road-trips généalogiques en Seine-et-Marne, en Saône-et-Loire ou dans la Nièvre. Au fil des années cette activité est devenue une véritable passion que j'aime partager, notamment par le biais d'un blog, *En quête d'aïeux*, que j'ai créé durant le confinement ou encore dans un livre racontant la vie de mes ancêtres. Découvrir la vie de personnes d'un autre temps et la mettre en lumière est une vraie source de bonheur, alors je me suis lancée dans la rédaction de ce mémoire avec beaucoup d'enthousiasme !

C'est dans le cadre du diplôme universitaire *Généalogie et Histoire des familles* de l'Université de Nîmes qu'intervient la réalisation de ce mémoire. Il a pour objectifs d'effectuer des recherches généalogiques les plus complètes possibles et de mobiliser des compétences et connaissances annexes, étudiées en cours, comme l'Histoire, la paléographie, l'anthroponymie ou encore l'héraldique. La consigne de départ de cet exercice est **un couple s'étant marié entre 1833 et 1842**, dont le choix est laissé libre. À titre personnel, j'ai choisi de ne pas étudier un couple issu de ma propre généalogie car je souhaitais partir de zéro et faire un travail de recherches complet. De plus, des déplacements aux archives départementales étant nécessaires, il fallait également prendre en compte cette contrainte géographique. Habitant Nîmes le temps de ces recherches, choisir un couple originaire d'un département éloigné du Gard, ce qui est le cas de tous mes ancêtres, aurait été très contraignant. J'ai donc orienté mon choix vers un couple originaire du Gard et plus particulièrement de l'une des communes à l'ouest de Nîmes, où je pourrais me rendre facilement afin d'étoffer mes recherches aux archives communales ou tout simplement pour découvrir de mes propres yeux les lieux de vie des individus dont je ferais la généalogie. J'ai ainsi concentré mes recherches sur les communes de Caveirac et Clarensac et j'ai consulté les tables décennales, en ligne, listant les mariages de ces deux villages pour la période 1833-1842¹. C'est à Clarensac qu'un couple a attiré mon attention. **Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIIGNAN s'y sont unis le 15 avril 1842**, soit 155 ans jour pour jour avant ma naissance. C'était un signe ! J'ai donc choisi ce couple comme point de départ de mes recherches. Ainsi, ce mémoire retrace la vie de cette famille grâce aux différents documents d'archives découverts tout au long de cette recherche. En plus de remonter l'ascendance du couple sur trois générations et d'étudier leur descendance jusqu'aux petits-enfants, il fallait découvrir un maximum d'informations sur les membres de cette famille en étoffant les recherches à l'aide de diverses ressources archivistiques comme des actes notariés, des archives fiscales, des documents militaires, judiciaires ou encore administratifs.

¹ - AD 30 - Tables décennales 1833-1842 - Caveirac - TD 23
AD 30 - Tables décennales 1833-1842 - Clarensac - TD 23

1. Étude des lieux : Clarensac

J'ai choisi d'étudier la commune de **Clarensac**. C'est là que s'est marié le couple souche de mes recherches et qu'ils ont passé leur vie par la suite, même si tous deux sont originaires de Montpezat, un village éloigné de quelques kilomètres.

1.1 Géographie

Clarensac est une commune française située en Occitanie, et plus précisément dans le département du Gard. Elle se trouve à une douzaine de kilomètres à l'ouest de Nîmes dans la région naturelle du Vaunage.

Le **Vaunage** est un espace géographique qui s'étend entre les villes de Nîmes et Sommières, englobant neuf communes, dont Clarensac. Il s'agit d'une combe, c'est-à-dire **une vallée, creusée dans le plateau des Garrigues**, ce paysage accidenté, vallonné et rocaillieux caractéristique des environs de Nîmes. Ainsi, le Vaunage est une plaine où naît le Rhôny, un ruisseau qui traverse la vallée, entourée par les collines des Garrigues, formant une sorte d'amphithéâtre. Cette région est donc très enclavée. **Le paysage est aussi marqué par la culture agricole, viticole et oléicole**. On y trouve également de nombreux sites montrant la présence de l'homme dès la préhistoire, notamment l'oppidum de Nages, qui donna son nom à cette micro-région. Le terme « Vaunage » est en effet l'adaptation française de l'occitan « Vau Najas » signifiant « Vallée de Nages »¹.

Au XIX^e siècle, la commune était traversée de quelques routes menant aux grands axes. Au nord, une route tortueuse traversant les collines des Garrigues permettait de rejoindre la grande route n°99, reliant Le Vigan à Nîmes, ou les villages de Parignargues et Saint-Mamert, plus au nord. Deux autres routes, au nord-ouest et au sud-est, permettaient de récupérer la grande route n°10 reliant Sommières à Nîmes, l'une d'elle passant par Saint-Cômes-et-Maruéjols et Calvisson, l'autre par Langlade². Bien que n'étant pas située directement sur les grands axes, la commune restait donc accessible et le réseau routier permettait de se rendre à Nîmes ou Sommières sans trop de difficultés.

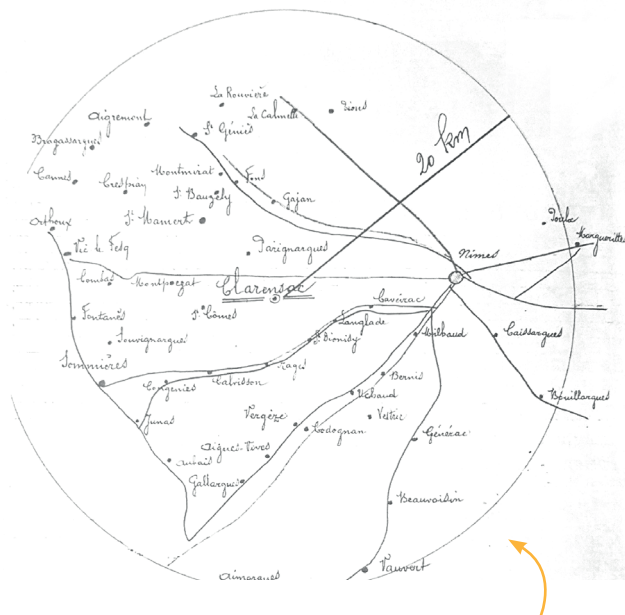


Schéma représentant Clarensac et les communes environnantes située dans un rayon de 20km. Il fut dressé en 1922 par l'instituteur COMPAN, le petit-fils du couple étudié dans le mémoire. Source: Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaunage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger.

1 - Wikipedia. «Vaunage». En ligne sur le site <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Vaunage>> Consulté en mai 2022.

2 - Étude de la carte d'état-major. En ligne sur le site <<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>> Consulté en mai 2022



La commune de Clarensac est assez étendue, sur près de 15 km², mais compte surtout des terres non-habitées. La moitié nord du territoire s'étend en effet sur les collines boisées des Garrigues, jusqu'à la route n°99, tandis que le sud est plus agricole, avec le village au sud-ouest. Sur le cadastre, la commune est d'ailleurs divisée en quatre sections: celle du village, celle de la plaine au sud-est, celle des costes sur les contreforts des collines et celle de la Garrigue, qui porte bien son nom. La population se concentre donc essentiellement au village et la commune ne compte aucun hameau. La population éparses est ainsi nulle ou quasi-nulle, à l'exception toutefois de quelques bergeries au nord, le long d'un chemin menant à Caveirac, ou du Mas de Freton, à l'extrême sud¹.



Tableau d'assemblage des plans du cadastre napoléonien de Clarensac. AD 30 - 3PFI 71 1



Le village en lui-même se compose d'une partie ancienne et circulaire, traversée par des rues et ruelles. On y trouve l'église et le beffroi, ou encore la tour Gazagne, vestige des remparts de la ville datant du XIII^e siècle. Cette partie de la ville était entourée d'un boulevard en terre battue, qui fut réaménagé au XIX^e siècle². Le reste de la commune s'étend de manière concentrique autour de ce boulevard et le long des axes routiers menant à Nîmes à l'est, Saint-Mamert au nord et Saint-Cômes à l'ouest principalement, ainsi que le long des chemins menant à Langlade, Calvisson et Saint-Dionysis au sud³.



Section D1 dite «du village» des plans du cadastre napoléonien de Clarensac - AD 30 - 3PFI 71 9

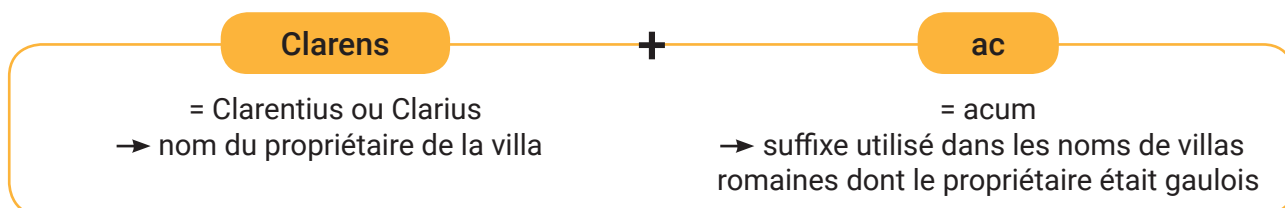
1 - Étude des recensements de populations et plans cadastraux de la commune - AD 30

2 - Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaunage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger.

3 - Étude des recensements de populations et plans cadastraux de la commune - AD 30

1.2 Toponymie et héraldique

Le nom de Clarensac aurait une **origine romaine**. Le territoire de la commune semblait en effet être occupé par des lieux de vie romains, ce qui n'est guère surprenant si on pense à l'important passé romain de la région nîmoise. **Clarensac tirerait donc son nom du lieu d'autrefois**. En effet, le nom des villas romaines se composait généralement du nom de leur propriétaire suivi du suffixe « ac » pour « acum », si le propriétaire était d'origine gauloise. Le nom se décomposerait alors ainsi: *Clarens* + *ac*. *Clarens*, dérivé de *Clarentius* ou *Clarius*, serait donc le nom du propriétaire romain et signifierai « clair, brillant, étincelant »¹. On trouverai d'ailleurs mention de la ville sous la forme « *Clarentiacum* » au IX^e siècle, « *Clarentiaco* » en 1075² ou encore « *Clarensiago* » avant que sa forme se stabilise en « *Clarensac* » à partir du début du XII^e siècle³.



Si l'anthroponymie de Clarensac est intéressante, l'intérêt de l'étude des armoiries de la ville est tout relatif puisque je n'ai trouvé trace d'aucun écu ancien dans l'armorial général de France datant de la fin du XVII^e siècle ou dans celui de Rietsap, datant des années 1880. Mais la ville dispose bien d'armoiries aujourd'hui, que l'on retrouve d'ailleurs sur deux écus suspendus au balcon frontal de la mairie, entourant le drapeau français. Ces mêmes armoiries sont reprises sur le site armorialdefrance.fr et sur Wikipedia. Ces deux sites nous apprennent qu'elles sont très récentes et dessinées par un héraldiste amateur passionné, Jean-Claude Molinier. Ce dernier semble avoir dessiné de nombreuses armoiries pour des villages de France, proposant gratuitement ses services aux communes. **Clarensac aurait adopté les armoiries dessinées par M. Molinier en mars 2003**⁴. Elles se blasonnent ainsi selon les sources:

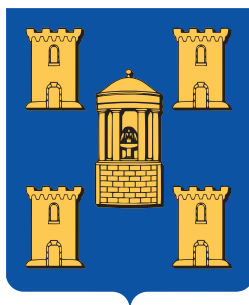
D'azur à la fontaine du lieu (fontaine du Griffé) d'argent accompagnée de quatre tours du même
ou

D'azur à une fontaine couverte d'argent, maçonnée de sable, cantonnée de quatre tours du second

Cependant, les armoiries présentes sur le balcon frontal de la mairie de Clarensac se blasonnent ainsi:

D'azur à la fontaine du Griffé d'or accompagnée de quatre tours du même

L'écu est entouré d'une couronne de vigne sinople et surmonté d'une couronne de trois tours d'or, utilisées pour le cas des armoiries communales.



Armoiries de Clarensac selon le blasonnement que j'en fait d'après les écus suspendus au balcon de la mairie.

1 - Agussol, R. (1994). *La petite histoire de Clarensac de l'époque romaine à nos jours*. Clarensac: Mairie de Clarensac.

2 - Wikipedia. Clarensac. En ligne sur le site <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Clarensac>> Consulté en mai 2022.

3 - Agussol, R. (1994). *La petite histoire de Clarensac de l'époque romaine à nos jours*. Clarensac: Mairie de Clarensac.

4 - Wikipedia. Clarensac. En ligne sur le site <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Clarensac>> Consulté en mai 2022.

1.3 Histoire

L'histoire de Clarensac débute dès le milieu du néolithique et des traces de l'occupation humaine furent trouvées, prouvant que **le territoire de la commune était habité durant la préhistoire**. Des ruines romaines montrent également que la commune était un lieu d'habitation durant toute la période gallo-romaine¹. Entre les IX^e et X^e siècle, **la ville prit la forme d'un castrum**², c'est-à-dire un château entouré d'habitations et protégé par des remparts dont il reste aujourd'hui quelques traces, notamment la tour Gazagne, au sud du village.

Bien des siècles plus tard, l'histoire de Clarensac se mêle à celle du protestantisme³, dont la présence est très importante dans le village à partir du XVI^e siècle. Vers 1520, la France voit en effet la naissance d'une nouvelle religion portée par les idées de Luther et de Calvin. Il s'agit d'une réforme de la religion catholique, qui ne semble plus correspondre aux aspirations de certains croyants, notamment sur le thème de la mort, qui angoisse les fidèles. **Le protestantisme est ainsi une interprétation culturelle différente de la religion chrétienne**⁴. Dans les années 1530, le protestantisme arrive sur la région nîmoise et s'y développe dans les années 1540-1570. La religion calviniste se répandit ainsi dans toute la région du Vaunage. Il semblerait que la montée du protestantisme à Clarensac soit due à un marchand drapier originaire de Lozère, Antoine Bourgès, dit de la Ressenade, qui y amena l'œuvre de Jean Calvin, *L'institution de la Religion Chrétienne*, dès 1540. Mais celui-ci fut condamné à mort en 1554, dans des conditions particulièrement violentes. Sa mort ne régla cependant pas le problème de la montée du protestantisme à Clarensac, bien au contraire. Après cela, près de **70% de la population du village était dite de « religion réformée »**. La religion protestante prit alors plus d'ampleur et un pasteur arriva de Genève en 1559, pratiquant les messes en plein air. Pendant une vingtaine d'années, les protestants dominèrent Clarensac, malgré les débuts des guerres de Religion. Le début du XVII^e siècle fut mouvementé pour les protestants du Languedoc, avec le soulèvement des Huguenots en 1620. Clarensac fut ainsi envahie le 8 juillet 1628, lors de la victoire des catholiques menés par le Duc de Montmorency face aux protestants emmenés par le Duc de Rohan. Une centaine de protestants de Clarensac et des environs fut tuée et une autre centaine fut emprisonnée. Tout au long du XVII^e siècle, la région Nîmoise fut marquée par les troubles des guerres de Religion qui prendront fin avec la révocation de l'édit de Nantes en 1685, les protestants ayant alors une semaine pour abjurer de la religion réformée. Une grande majorité de la population clarensacoise semble alors avoir suivi les consignes royales, et les derniers réfractaires furent forcés par les dragonnades. Mais très vite apparaîtront les assemblées illicites dites « au Désert », signe que le protestantisme n'avait pas complètement disparu. Malgré cela, les anciens protestants semblèrent obéir aux règles et on les retrouve dans les registres paroissiaux catholiques, au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Dans les années 1770, on trouve des traces écrites des protestants dans les actes avec des inhumations « selon l'usage des protestants » et le nombre de mariages et baptêmes catholiques baisse considérablement. En effet, ils étaient alors célébrés selon les rituels protestants et inscrits dans les registres du Désert, alors tenus par le pasteur Saussine. Quelques années plus tard surviendra la signature de l'édit de tolérance, en novembre 1787 et les situations des protestants furent rectifiées. Depuis lors, les protestants vivront plus librement dans les communes du Vaunage et particulièrement à Clarensac, où ils sont nombreux. En 1838, nous retrouverons par exemple 911 protestants et seulement 150 catholiques sur le millier d'habitants que comptera la commune à cette date⁵.

1 - Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaunage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger. P.27

2 - Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaunage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger. P.65

3 - Toute l'histoire du protestantisme à Clarensac est tiré de l'ouvrage suivant: Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaunage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger. Chapitre «La monnaie du protestantisme (1540-1570)» P.153-160

4 - Cours d'Histoire moderne de Mr Olivier - Université de Nîmes

5 - Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaunage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger. P.406

Mais ce qui m'intéresse le plus est l'histoire du village au XIX^e siècle. La situation de Clarensac à cette période est assez paradoxale. En effet, la commune voit sa population décroître progressivement, passant de 1191 habitants en 1826 à seulement 641 en 1881¹. Clarensac est alors moins peuplé qu'au Moyen Âge. Mais c'est toute la région du Vaufrage qui se dépeuple, les habitants rejoignant les grandes villes comme Nîmes. Mais paradoxalement, le XIX^e siècle est aussi celui où Clarensac prend un nouveau visage, entrant dans l'ère moderne². La ville sera en effet transformée, avec beaucoup de constructions et de rénovations. Dès 1820 est entrepris la création de la mairie et de l'école. Auparavant, les assemblées communales avaient lieu dans une pièce de la maison de M. MAZOYER, rue du Four, contre la somme annuelle de 50 francs. Il était donc devenu essentiel de construire une mairie. Mais les démarches traînèrent et ce n'est qu'en 1839 que commença vraiment la construction du nouveau bâtiment, à l'emplacement d'une habitation appartenant aux frères BERMOND. Les travaux furent beaucoup plus importants que prévu, plus longs et plus coûteux. Je découvrirais au fil de mes recherches que l'entrepreneur des travaux de la nouvelle mairie fut Frédéric Alexandre COMPAN³, l'époux du couple que j'ai choisi d'étudier. Sachant qu'il arriva dans la commune vers 1839 ou un peu avant, son installation dans la commune pourrait s'expliquer par cela. Entre 1853 et 1854, un impôt extraordinaire et supplémentaire fut voté afin de solder le paiement attendu par M. COMPAN, à qui la commune devait encore près de 4000 francs⁴!

Le XIX^e siècle fut également marqué par les travaux du tour de ville, qui fut aménagé sur deux niveaux et agrémenté de mûriers, prenant la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. La fontaine du Griffon fut également construite, sur la place de la mairie, tout comme plusieurs lavoirs. En 1857, on reconstruisit également la tour de l'horloge, datant de 1640 et qui menaçait de s'écrouler, et l'horloge fut remplacée en 1876 pour 1200 francs. Certaines rues furent également remaniées à cette période, notamment la rue du Planas qui fut ouverte, créant un passage entre la place de l'église et celle de la fontaine⁵.



Fontaine du Griffon

Carte postale sur <Delcampe.net>



Mairie

Carte postale sur <Delcampe.net>

La ville connut aussi des nouveautés au niveau des communications. À partir de 1822, le village fut desservi par le bureau de poste de Calvisson avec des levées trois fois par semaine. Clarensac connut également un aménagement de ses voies de communication avec le prolongement de certains chemins ou encore l'élargissement du chemin menant à Saint-Cômes. Le ruisseau du Rhône fut également curé et élargi. En 1880, le chemin de fer arriva également dans la région du Vaufrage, Clarensac demandant à ce qu'une gare fut construite le plus près possible de la commune, pour le transport du vin notamment. C'est donc sur la commune de Langlade, distante de quelques kilomètres, que cela fut fait. Enfin, le conseil municipal de Clarensac demanda à ce que deux foires annuelles aient lieu dans la commune, ce qui lui fut accordé. Celles-ci se déroulaient alors en avril et septembre, et étaient de véritables jours de fêtes, amenant des foules à Clarensac⁶. C'est dans ce contexte qu'emménagera la famille Compan, Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIIGNAN semblant en effet arriver à Clarensac à la fin des années 1830.

1- Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaufrage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger. P.405-406

2 - 5 - 6 - Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaufrage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger. Chapitre «Clarensac entre dans l'ère moderne». P. 365-418

3 - AD 30 - Administration communale - 2O592

4 - Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaufrage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger. P.368

2. Étude du couple principal

2.1 Anthroponymie : Compan et Marignan

Dès le début de mes recherches, je me suis intéressée aux noms de famille des deux principaux protagonistes¹.

Lui se nomme COMPAN, un nom que j'ai beaucoup croisé au cours de mes recherches, et qui semble très courant dans la région nîmoise. En effet, COMPAN se trouve à la 322^{ème} place des noms les plus portés dans le Gard. D'après Geneanet, on le trouve principalement à l'ouest et au sud de Nîmes, dans le nord du Gard ainsi qu'aux alentours de Montpellier. Plus loin, on le retrouve aussi dans la vallée de la Garonne, à mi-chemin entre Agen et Toulouse, à Bordeaux, à Paris et à l'est de la Picardie. Mais plus on recule dans le temps et plus le nom se concentre à l'ouest de Nîmes, ce qui tend à penser que le nom est originaire de cette région. Et en effet, le nom COMPAN viendrait du mot languedocien *Companh*, qui signifie « **compagnon** », au sens d'ouvrier qualifié.

L'épouse de Frédéric Alexandre COMPAN se nomme Louise MARIGNAN. Son nom à elle est moins présent dans les registres mais semble tout de même courant dans la région. Il se classe 851^{ème} parmi les noms les plus portés dans le Gard. De prime abord, on pense à la célèbre bataille qui eu lieu en Italie en 1515. Mais cela n'a aucun rapport. Il s'agirait plutôt du **nom d'un ancien village près d'Arles**, sur la commune de Saint-Gilles, aujourd'hui disparu. Et il existe encore de nos jours un mas « Marignan » sur la commune de Saint-Gilles, peut-être à l'emplacement de l'ancien village.

Ainsi, COMPAN serait un nom lié au métier tandis que MARIGNAN est un nom de famille dit « toponyme », c'est-à-dire issu d'un nom de lieu.



Carte d'état-major du XIX^e siècle (à gauche) et plan IGN actuel (à droite) montrant le mas Marignan, sur le territoire de la commune de Saint-Gilles. Consulté sur <<https://remonterletemps.ign.fr/>> le 14 mai 2022.

¹ - Millet L., Boisson C., Belser C. (2006). *Les noms de famille du Gard*. Paris: Archives et Culture. (conservé aux AD du Gard).

Germer-Durand M. E. (1868). *Dictionnaire topographique du Gard comprenant les noms de lieux anciens et modernes*. Paris: Imprimerie impériale. (conservé aux AD du Gard).

2.2 Le mariage du couple

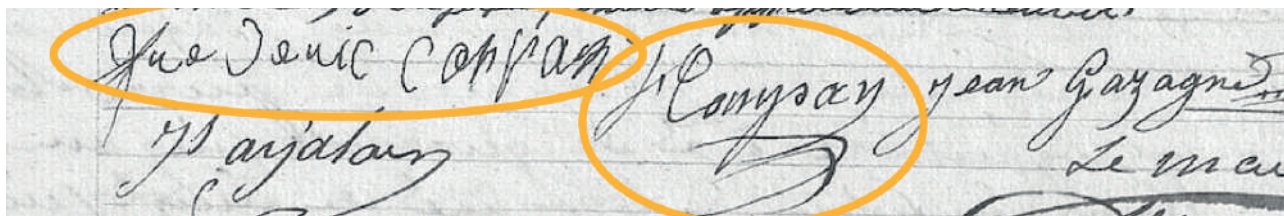
2.2.1 L'acte de mariage

Au regard des consignes entourant ce travail de recherche, mon enquête débuta donc par le mariage du couple préalablement choisi: Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN. Il était naturel de commencer mes recherches par l'acte de mariage du couple¹. Facilement accessible par le site des archives départementales en ligne, cet acte m'a permis d'en savoir plus sur ces deux jeunes gens dont je n'avais jusqu'à présent que les noms.

Le 15 avril 1842, Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN se retrouvèrent en la maison commune de Clarensac pour s'unir devant Paul DUMENY, maire et officier de l'état-civil de la commune. L'acte de mariage nous apprend l'état-civil des deux époux. Le marié est âgé de 29 ans et exerce la profession de maçon. S'il est domicilié à Clarensac en 1842, il est cependant natif de la commune voisine de Montpezat. Il est le fils majeur et légitime de Jean COMPAN et de Marie ARCHINAT, un couple de cultivateurs d'une cinquantaine d'années, résidant à Montpezat. L'épouse, Louise MARIGNAN, est un peu plus jeune que son mari. Elle a 25 ans et est « sans profession ». Elle aussi est native de Montpezat mais réside à Clarensac au moment du mariage. Elle est la fille majeure et légitime de Jean MARIGNAN, un cultivateur de 53 ans, et de Susanne DUBOIS, âgée de 43 ans. Ils vivent dans une métairie du terroir de Montpezat. On découvre ainsi que les deux jeunes mariés sont originaires du même village, Montpezat, mais vivent à Clarensac, tandis que leurs parents résident toujours dans leur village natal.

L'acte de mariage se poursuit par les classiques formulations d'usage et après avoir été solennellement « unis par le mariage », **les mariés déclarèrent la naissance d'un enfant**. Il est ainsi né d'eux une petite fille nommée Jenni COMPAN, inscrite à l'état-civil de Clarensac le 14 avril 1841, soit presque un an jour pour jour avant leur mariage. De plus, on remarque que la fillette porte le patronyme de son père, COMPAN. Or, il était plus courant à l'époque qu'un enfant naturel porte le nom de famille de la mère, le père étant rarement nommé dans le cas d'une naissance illégitime.

Enfin, l'acte se termine par la citation des témoins et les signatures des différentes parties. Les témoins au mariage sont les parents des deux époux ainsi que quatre hommes qui ne semblent pas avoir de lien familiaux avec les mariés. En effet, leurs noms de familles me sont inconnus et aucune parenté n'est citée. Les quatre témoins, le maire, l'époux et son père ont signé l'acte de mariage, tandis que les autres parties ont déclarées ne savoir le faire. La signature de Jean COMPAN, le père de l'époux, est assez bien tracée tandis que celle du marié semble plus hésitante.



Signatures apposées à la fin de l'acte de mariage de Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN. À gauche, celle du marié. Au centre celle de son père. AD 30 - 5E468.

¹ - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2468

Annexe 1: acte de mariage de Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN

2.2.2 Les faits entourant le mariage

L'acte de mariage m'ayant appris que le couple avait eu un enfant illégitime en 1841, il semblerait que leur vie de couple ait commencée plus d'un an avant leur union. J'ai donc naturellement voulu en savoir plus sur les circonstances de leur mariage.

J'ai rapidement trouvé l'acte de naissance de la petite Jenni, en date du 15 avril 1841, à Clarensac¹. Elle est née la veille de la déclaration, dans la maison de son père à Clarensac. C'est Frédéric Alexandre lui-même qui déclare sa naissance auprès du maire, se disant père de l'enfant et l'ayant eu de Louise MARIGNAN, qui demeure aussi à Clarensac. Il semblerait donc que le couple avait déjà une vie conjugale avant leur mariage. Peut-être même vivaient-ils ensemble ? Par acquis de conscience, **j'ai donc vérifié si d'autres enfants naturels étaient nés d'eux**, à Clarensac ou même à Montpezat. Et j'ai trouvé l'acte de naissance d'un petit garçon prénommé Frédéric², né à Clarensac le 29 juillet 1839, soit trois ans avant le mariage. Cette fois encore, l'enfant est nommé COMPAN et est déclaré par Frédéric Alexandre, qui se dit père du garçon. Il est précisé que l'enfant est né dans la maison « où ils habitent », audit Clarensac. Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN vivaient donc ensemble, en concubinage, depuis au moins 1839, sans être mariés. C'est assez inhabituel pour l'époque, la norme voulant qu'un couple se marie avant de vivre ensemble.

Afin d'en savoir plus sur les circonstances et modalités de ce mariage, j'ai souhaité retrouver le contrat de mariage, si toutefois il y en avait un. Je me suis donc dirigée donc vers les tables des contrats de mariage et j'ai consulté celles concernant le bureau de Clarensac pour la période 1835-1847³. Et j'y ai trouvé mon couple. **Un contrat de mariage aurait été fait devant Maître SÈVE, notaire à Nîmes, le 18 octobre 1839.** L'étape suivante était donc de consulter les minutes de ce notaire pour retrouver le contrat de mariage⁴. Mais c'est là que les choses se sont compliquées pour mes recherches. En effet, ce notaire arrêta d'exercer le 20 août 1839 et ne peut donc pas avoir passé le contrat de mariage que je recherche. J'ai donc consulté les minutes de son successeur, Me MARTIN⁵, mais le contrat ne s'y trouvait pas non plus. J'ai également regardé les minutes du notaire exerçant à Clarensac à cette période⁶. C'est en effet là-bas que le couple s'est marié, et le notaire SÈVE y avait d'ailleurs commencé sa carrière. Peut-être avait-il fait un remplacement du notaire de Clarensac et avait-il enregistré le contrat de mariage de Frédéric Alexandre et Louise, qui se trouverait alors dans les minutes notariales de Clarensac ? Malheureusement, je ne l'y ai pas trouvé non plus. Après cela, j'ai donc consulté les registres des formalités des actes civils publics pour l'année 1839 à Nîmes et Clarensac⁷, afin d'y retrouver l'enregistrement de ce contrat. Sans succès également. Mon dernier espoir était la consultation des doubles des répertoires des notaires⁸, déposés au tribunal de Nîmes, mais cette recherche s'est aussi révélée veine. Cependant, il est possible d'analyser les quelques éléments en ma possession. En effet, le contrat de mariage aurait été passé en octobre 1839, soit 2 ans et demi avant qu'ait lieu le mariage. C'est plutôt étonnant, la plupart des contrats de mariage étant réalisés durant les quelques jours précédents le mariage. On pourrait penser à une erreur de date sur la table des contrats de mariage, mais la mention de mon couple se trouve bien sur la page consacrée à l'année 1839, parmi des contrats passés à cette période. La date semble donc correcte. De plus, Frédéric Alexandre et Louise ont eu leur premier enfant le 29 juillet 1839. On peut donc supposer qu'ils aient souhaité se marier ensuite pour légitimer leur situation. Mais le mariage aura lieu presque trois ans plus tard. Pour quelles raisons n'a-t-il pas eu lieu en 1839, sachant que le couple semblait vivre ensemble et a eu deux enfants hors mariage, en 1839 et 1841 ? Cette question restera un mystère. La seule autre information contenue dans la table des contrats de mariage est que le couple a choisi le régime de la «**séparation de biens**» quand la plupart des autres couples choisissaient le régime «**dotal**».

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2468

2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2468

3 - AD 30 - Tables des contrats de mariage - Clarensac - 13 Q 7/4

4 - AD 30 - Minutes notariales - Me Sève - 2 E 41/201

5 - AD 30 - Minutes notariales - Me Martin - 2 E 41/202

6 - AD 30 - Minutes notariales - Me Bécharde - 2 E 24/123

7 - AD 30 - Registres de formalités des actes civils publics - Nîmes et Clarensac - 13 Q 1/16 et 19 Q 1/161

8 - AD 30 - Double des répertoires des notaires - 10 U 4/102

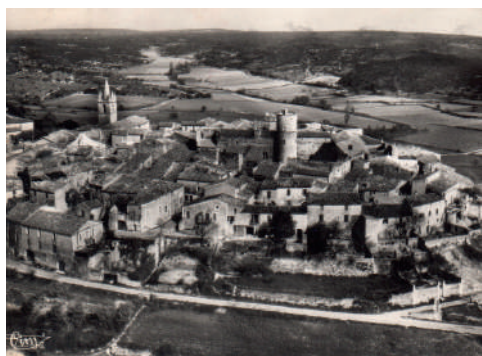
2.3 Origines et jeunesse du couple

2.3.1 Origines et jeunesse de Frédéric Alexandre COMPAN

Frédéric Alexandre COMPAN est né le **27 novembre 1813**¹ au village de Montpezat. Il est le fils de Jean COMPAN et de Marie ARCHINAT, un couple de cultivateurs. Ces derniers sont déjà parents d'un premier fils, prénommé Jean², comme son père. Après Frédéric naissent cinq autres enfants dont un petit garçon en 1821 et une fille vers 1816 qui mourront tous deux en bas-âge³. Mais tous les autres enfants survivent et Frédéric passa donc son enfance auprès de deux frères, Jean et Jean Hippolyte, et de deux sœurs, Marguerite et Poline.



Je n'ai pas obtenu plus d'informations concernant l'enfance de notre *de cujus*. Mais il semble grandir auprès de sa famille, ses grands-parents paternels vivant notamment dans le village de Montpezat, tous comme de nombreux cousins plus ou moins éloignés. Frédéric Alexandre cotoyait donc sûrement ses aïeux paternels durant les premières années de sa vie, ces derniers décédant en 1816 et 1826⁴, durant l'enfance de notre protagoniste. De plus, je sais que la famille vivait sous la foi protestante, religion que garda Frédéric Alexandre par la suite. En effet, **sa lignée paternelle est protestante** depuis plusieurs générations, comme je le découvrirais au fil de mes recherches. **Sa mère, en revanche, était catholique** mais semble avoir repris la croyance de son mari.



Vue générale de Montpezat - Carte postale
En ligne <Delcampe>



Rue de Nîmes, Montpezat - Carte postale
En ligne <Delcampe>



Église de Montpezat
Photo personnelle

Frédéric Alexandre étant un homme, j'ai donc décidé de consulter les archives du recrutement militaire afin de savoir s'il avait eu à effectuer un service militaire. À cette époque, le service militaire était en effet soumis à un système de tirage au sort, les malchanceux devant effectuer sept années de service. Frédéric Alexandre est né en 1813 et faisait donc partie de la classe de 1833, pour laquelle j'ai souhaité consulter la liste de tirage au sort. Malheureusement, elle n'est pas présente dans l'inventaire des archives, cette série semblant comporter quelques lacunes. Mais la liste du contingent était bien conservée et j'ai pu la consulter en ligne⁵. Cette liste reprend tous les hommes ayant tiré un «mauvais» numéro et devant donc, théoriquement, effectuer sept années de service militaire. **Frédéric Alexandre n'apparaît pas dans la liste du contingent, ce qui fait penser qu'il a du tirer un bon numéro et échapper au service militaire.**

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605

2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5 E 5785

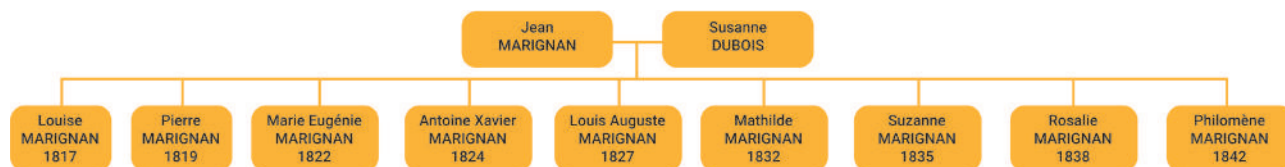
3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605

4 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605 et 5E3608

5 - AD 30 - Liste du contingent - 1 R 575

2.3.3 Origines et jeunesse de Louise MARIGNAN

Louise MARIGNAN voit le jour au village de Montpezat, le 15 mai 1817¹. C'est son père qui va déclarer sa naissance à la mairie, le 19 mai, accompagné de deux témoins. Au moment de sa naissance, ses parents habitent dans leur mas et sont cultivateurs. Son père a 27 ans et sa mère seulement 17 ans. Ils se sont mariés l'année précédente² et Louise est leur premier enfant. Mais la famille s'agrandira rapidement et tous les enfants atteindront l'âge adulte à l'exception peut-être de la benjamine pour laquelle je n'ai pas d'autres informations. Louise a donc grandi au sein d'une fratrie de neuf enfants³, dont elle est l'aînée.



La famille a vécu à Montpezat durant toute l'enfance de Louise, et probablement dans une ferme un peu excentrée du village. En effet, il est dit que la famille vit dans son mas, ou dans sa métairie. Cette précision que l'on trouve sur certains actes indique donc plutôt une adresse hors du centre du village. En regardant les parcelles cadastrales appartenant à Jean MARIGNAN⁴, le père de Louise, on se rend compte qu'elles se situent presque toutes au sud-est du village, vers les **mas d'Aurouge et de Cagayrolles**. C'est donc sûrement dans une de ses maisons, une métairie, qu'habitait la famille MARIGNAN. Le terme de «métairie» indique en effet que le père était métayer, c'est-à-dire un **cultivateur louant un domaine rural** à un propriétaire, en échange d'une partie de la production⁵.

En jaune, la zone regroupant les propriétés de Jean MARIGNAN.
Plans cadastraux.
AD 30 - 3 PFI 188



2.4 Vie de famille du couple principal

Après leur mariage, le couple formé par Louise et Frédéric Alexandre reste à Clarensac, où il vivait déjà depuis au moins trois ans. Très rapidement, Louise est enceinte puisqu'elle accouchera d'un petit garçon le six janvier 1843, soit presque neuf mois jour pour jour après le mariage. L'enfant est appelé Frédéric, comme son père et son frère aîné décédé en bas-âge, en 1841. La petite Jenni connaîtra la même sort que son aîné puisqu'elle meurt le 16 octobre 1842, à l'âge de dix-huit mois. Ainsi, les deux enfants illégitimes du couple ont succombé en bas-âge, faisant grossir les chiffres de la mortalité infantile, encore très élevée à cette époque. En effet, près d'un enfant sur quatre meurt avant l'âge d'un an, et 50% n'atteignent jamais l'âge adulte⁶.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605

2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605

3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605, 5E3606, 5E3607, 5E3608, 5E3609, 5E3610

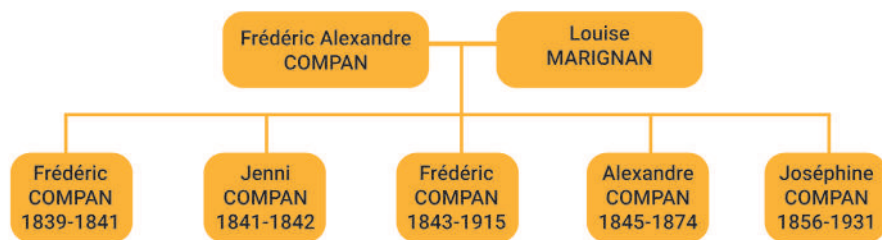
4 - AD 30 - Matrices cadastrales - Montpezat - 3 P 3539 - Folio 180

5 - Sabot, T. (2016). *Hérarchie et ascension sociale de nos ancêtres paysans du XVI^e au XVIII^e siècle*. Théma - Histoire & Généalogie - Collection Contexte. Saint-Germain l'Espinasse: Éditions Thisa.

6 - *La naissance, survie, soins, rites, croyances, cérémonies... du XVI^e au XIX^e siècle*. (2019). Revue française de Généalogie (hors-série)

La famille s'agrandira une nouvelle fois avec l'arrivée d'un autre garçon, qui prénommé Alexandre¹. On remarque que le fils aîné a pris le premier prénom de son père, et le cadet son second prénom. Alexandre naît le 17 novembre 1845 et est baptisé selon les croyances protestantes quelques semaines plus tard, le 7 décembre². J'ai en effet retrouvé les quatre premiers enfants du couple, Frédéric, Jenni, Frédéric et Alexandre, dans les registres des baptêmes protestants. Cela prouve donc que **la famille COMPAN vivait dans la foi protestante**, alors que l'épouse, Louise, était catholique. Mais elle a sûrement pris la religion de son mari, au moment du mariage. Comme nous l'avons vu précédemment, Clarensac et toute la région du Vaunage a une histoire très liée aux guerres de Religion, et le protestantisme est très présent. Il est donc normal de trouver des unions de ce type, où protestants et catholiques s'unissent.

Pendant une dizaine d'années, les deux garçons étaient donc les seuls enfants de Frédéric Alexandre et Louise, jusqu'à l'arrivée de la petite Joséphine³, qui vit le jour le 2 mai 1856, plus de onze ans après le fils cadet. Cet intervalle intergénéral important m'a alors interpellé⁴. Généralement, les naissances s'enchaînent rapidement, tous les deux ans et demi environ⁵, les moyens de contrôler les grossesses étant plus limités à l'époque. On peut donc penser à une maladie ou à un mari absent. Cependant, il est important de noter que la mère de Louise MARIGNAN, Susanne DUBOIS, est mentionnée plusieurs fois comme sage-femme ou accoucheuse⁶, vers la fin de sa vie, dans les années 1860. On peut donc penser que Susanne connaissait bien le corps de la femme et le fonctionnement de la procréation, et aurait ainsi pu donner des conseils à sa fille. Mais cet intervalle intergénéral important se retrouvera également une génération plus tard, chez les enfants de Louise MARIGNAN. Soit la connaissance s'est transmise, soit une maladie génétique circulait dans la famille, expliquant cette situation.



La famille COMPAN semblait être relativement à l'aise financièrement, **Frédéric Alexandre travaillant comme maçon et entrepreneur de travaux publics** et participant notamment à la construction de la mairie de Clarensac⁷. Ils pouvaient ainsi vivre du travail du père de famille et des revenus que rapportaient sûrement la location et la culture de nombreuses parcelles de terres et de vignes qu'ils avaient sur la commune. Dans les années 1850, peu avant la naissance de Joséphine, la famille s'installa sur un grand terrain donnant sur le chemin de Saint-Côme⁸, proche de la place de la mairie. **Frédéric Alexandre y construisit la maison familiale, qui sera agrandie au fur et à mesure des années**. Si la propriété ressemblait déjà à ce qu'elle est aujourd'hui⁹, elle est un bon moyen d'évaluer l'état des finances du couple. De plus, les enfants étaient scolarisés dans la toute nouvelle école de la commune, accolée à la mairie. En effet, les actes de mariages des enfants comporteront tous de belles signatures, y compris celle de Joséphine. L'un des petits-enfants du couple deviendra même instituteur dans la commune, comme nous le verrons par la suite.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2469

2 - AD 30 - Fonds du consistoire de l'Église réformée de Nîmes - BMS - 106 J 7

3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2470

4 - Intervalle intergénéral : temps écoulé entre deux naissances successives dans un mariage.

5 - Cours d'Histoire moderne de Mr Olivier - Université de Nîmes

6 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E7227 et Déclarations de succession - 13 Q 3/19

7 - AD 30 - Administration communale - 2O592

8 - AD 30 - Matrices cadastrales - 3 P 900 et 3 P 901 - Folio 215

9 - Voir partie suivante consacrée à l'histoire immobilière de l'époux - P.20

2.5 L'histoire immobilière de l'époux

Nous l'avons vu, Frédéric Alexandre COMPAN était maçon, entrepreneur de travaux publics, et semblait avoir un niveau de vie plutôt correct. Il me semblait alors très probable qu'il fut propriétaire de plusieurs biens immobiliers. Je me suis donc intéressée au cadastre et aux hypothèques afin d'en savoir plus sur son histoire immobilière.

Le couple vivant à Clarensac, je me suis d'abord penchée sur le cadastre de cette commune, en consultant les matrices cadastrales¹. Un coup d'œil à la table alphabétique m'apprend que Frédéric Alexandre COMPAN se trouve au folio 215. Et la liste de ses propriétés est plutôt longue, comportant 24 parcelles². **Au cours de sa vie, Frédéric Alexandre COMPAN fut propriétaire de vignes, de terres et de terrains d'oliviers mais aussi de plusieurs maisons, d'un jardin ou encore d'une cour.** Ces dernières parcelles se situaient principalement dans le nord du village et les parcelles de culture essentiellement à l'ouest, le long du chemin menant à Saint-Côme. Seules deux parcelles sont un peu plus éloignées. La C512 est au sud-est du village et les parcelles B461 et B462, dont il ne possède qu'une partie, se trouve plus au nord, dans la section dite *des costes*, sur les premières pentes des Garrigues.



En jaune, les parcelles dont Frédéric Alexandre COMPAN était propriétaire. Plan du cadastre napoléonien. AD 30 - 3 PFI 71 1 à 10³.

Laissant de côté les parcelles liées à la culture, je me suis intéressée de plus près aux maisons dont Frédéric Alexandre COMPAN fut propriétaire. Je voulais en effet découvrir où la famille avait vécu.

Pour rappel, Frédéric Alexandre est arrivé dans la commune à la fin des années 1830. La création des matrices cadastrales de la commune commençant en 1838, cela coïncide à peu près avec son arrivée me permettant ainsi de bien étudier l'histoire immobilière de mon *de cujus*. Pour cette étude, **j'ai consulté le cadastre, mais j'ai aussi croisé ces informations avec les transcriptions des actes de mutation de propriétés** que j'ai retrouvés dans les hypothèques. Cela m'a permis d'affiner les dates d'achat et de vente, qui sont souvent en décalage d'une ou deux années sur les documents du cadastre, et surtout de savoir dans quelles circonstances Frédéric Alexandre COMPAN les a acquises, et pour quelle somme³.

1 - AD 30 - Matrices cadastrales - Clarensac - 3 P 900 et 3 P 901

2 - Annexe 2 : Photo du folio 215

3 - Annexe 3 : Schéma reprenant les mutations de propriétés de Frédéric Alexandre COMPAN pour la commune de Clarensac

5 - Annexe 4 : Plan du cadastre napoléonien avec les parcelles de Frédéric Alexandre COMPAN

La parcelle D47 est la première acquisition de notre protagoniste sur le territoire de Clarensac. Il s'agit d'une maison et d'une cour, qu'il achète le 3 avril 1843 à Mme Mélanie BROUSSE pour la somme de 700 francs¹. Cette petite maison se trouve dans la rue du Coin du loup, au nord du village et mène directement sur le boulevard circulaire et la place de la mairie. Autrefois découpée en plusieurs petites maisons, les différentes parcelles semblent avoir été regroupées pour ne former aujourd'hui qu'une seule propriété. La maison a donc été modifiée et ne doit plus ressembler à ce qu'elle était 150 ans auparavant. Mais peut-être que la famille COMPAN n'y a pas vécu et qu'il s'agissait seulement d'un investissement puisque la parcelle fut revendue le 17 avril 1848 à Louis VIALA, pour la somme de 1200 francs², soit près du double de ce qu'elle valait cinq ans avant. **Frédéric Alexandre étant maçon, on peut supposer qu'il y a fait des rénovations, faisant augmenter la valeur du bien.**



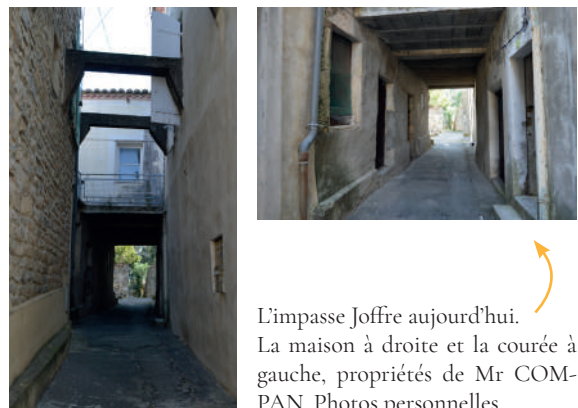
La parcelle D47 est celle située au fond, indiquée en jaune. Elle a été remaniée depuis le XIX^e siècle.
Photo personnelle.

Puis en 1848, Frédéric Alexandre acquiert la parcelle D120³, à côté de l'ancien château et à l'emplacement de la future mairie de la commune. Cette parcelle m'a posée plus de problèmes et je n'ai pas réussi à suivre toute son histoire. En 1848, notre maçon y construit une maison, comme cela est indiqué dans le cadastre, dans la partie consacrée aux augmentations. En 1850, la parcelle D120 fait l'objet d'un contre-échange avec Emmanuel GALIBERT⁴. En échange de cette parcelle, Frédéric Alexandre récupère trois parcelles: une maison, une courée et un jardin. Mais en 1852, il est toujours propriétaire d'une élévation, située sur la parcelle D120. Il s'en sépara le 30 décembre 1852 en la vendant à Jean TERRISON pour 400 francs⁵. Dans ce cas là également, on peut penser que cette parcelle fut plus un investissement qu'un lieu de vie pour la famille.



Comparaison des parcelles entre 1838 et 1938. En bleu clair, la parcelle D120 du cadastre napoléonien. Les différentes couleurs représentent les emplacements des différentes parcelles sur le cadastre napoléonien. Plans du cadastre. AD 30 - 3 PFI et 1053 W 10.

Nous l'avons vu, Frédéric Alexandre obtient une nouvelle maison lors de l'échange avec M. GALIBERT. Il s'agit de la parcelle D457, une petite maison située dans l'impasse Joffre, qui donne sur la grande rue. Cette maison est agrémentée d'une courée située juste en face et d'un jardin, au fond de l'impasse. Il en restera propriétaire seulement quatre ans, revendant les parcelles vers 1854 à Pierre VIALAT⁶. Aujourd'hui l'impasse Joffre est une ruelle très sombre et les maisons qui s'y trouvent sont en assez mauvais état. Elles semblent être restées proches de leur état d'origine.



L'impasse Joffre aujourd'hui. La maison à droite et la courée à gauche, propriétés de Mr COMPAN. Photos personnelles.

1 - AD 30 - Hypothèques - Registre des transcriptions - 41 Q 2 236
2 - AD 30 - Hypothèques - Registre des transcriptions - 41 Q 2 390
3 - AD 30 - Matrices cadastrales - 3 P 900 et 3 P 301

4 - AD 30 - Hypothèques - Registre des transcriptions - 41 Q 2 405
5 - AD 30 - Hypothèques - Registre des transcriptions - 41 Q 2 433
6 - AD 30 - Matrices cadastrales - 3 P 900 et 3 P 901

La parcelle qui m'a le plus intéressé est la **D73**, qui semble avoir été le lieu de vie de la famille, la maison étant restée longtemps la propriété de la famille COMPAN. Vers 1853, Frédéric Alexandre achète un grand terrain, qualifié de « terre », à Antoine MASSIP¹. La même année, il y construit une maison et la parcelle change de nature, devenant un sol de maison, accompagné d'une maison. Puis en 1855, la maison est agrandie². Cette parcelle D73 est ensuite évoquée dans le contrat de mariage du fils aîné de Frédéric Alexandre, qui obtient alors un quart de la propriété en 1869³. En 1870, une nouvelle augmentation de construction a lieu d'après les matrices cadastrales. Puis en 1873, Frédéric Alexandre COMPAN lègue l'usufruit de la maison à son épouse, dans le testament qu'il rédige⁴. Il meurt quatre ans plus tard et la parcelle reviendra entièrement à son fils aîné qui en possédait déjà une partie depuis 1869⁵.



Emplacement des parcelles de Mr COMPAN. La D73 se trouve en retrait du centre du village, le long du chemin de Saint-Côme. La D23 est au croisement des rues principales de Clarensac.
Vue aérienne - Google Maps.

Aspect de la parcelle D73 aujourd'hui. Photo personnelle.

Enfin, la dernière maison que posséda Frédéric Alexandre fut une partie de la parcelle **D23** qui se situe sur la place de la mairie, à l'angle entre la grande rue et le boulevard circulaire. Il acheta une partie de cette parcelle en même temps qu'un terrain comprenant des vignes et des oliviers en 1860 à la comtesse de PONTBRIAND pour la somme de 1600 francs⁶. La parcelle fut revendue en 1863 à Jacques RAVEL, un charron de Clarensac⁷. Mais je n'ai pas trouvé de trace d'un acte de vente dans les transcriptions des hypothèques.

En plus de toutes ces terres à Clarensac, **Frédéric Alexandre COMPAN fut également propriétaire des différentes parcelles sur le territoire de Montpezat⁸**, la commune d'où lui et son épouse sont originaires. Mais il ne s'agit que de parcelles de vignes ou de terre, ainsi qu'une pâture. La plupart de ses biens lui viennent de son frère aîné Jean COMPAN, dit Goustin. Une autre terre provient directement de la succession⁹ du père de Frédéric Alexandre et deux autres parcelles appartenaient auparavant à Jean MARI-GNAN¹⁰, un membre de la famille de sa femme. Mais ces parcelles valent beaucoup moins que celles de Clarensac. En effet, une terre et une vigne furent revendue en 1877 pour 300 francs¹¹ et une autre terre pour seulement 80 francs en 1876¹².

1 - AD 30 - Matrices cadastrales - Clarensac - 3 P 900 et 3 P 901 - Folio 215

2 - AD 30 - Matrices cadastrales - Clarensac - 3 P 900 et 3 P 901 - Augmentations et diminutions

3 - AD 30 - Minutes notariales - Me Auquier - 2 E 82/8932

4 - AD 30 - Minutes notariales - Me Auquier 2 E 82/8936

5 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/26 et Matrices cadastrales - 3 P 900 et 3 P 901

6 - AD 30 - Hypothèques - Registre des transcriptions - 41 Q 2 569

7 - AD 30 - Matrices cadastrales - 3 P 900 et 3 P 901

8 - AD 30 - Matrices cadastrales - Montpezat - 3 P 1656

9 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/23 et 13 Q 3/24

10 - AD 30 - Matrices cadastrales - Montpezat - 3 P 1656

11 - AD 30 - Hypothèques - Registres des transcriptions - 41 Q 2 911

12 - AD 30 - Hypothèques - Registres des transcriptions - 41 Q 2 890

2.6 Le décès du couple

2.6.1 Le décès de Frédéric Alexandre COMPAN

Prévoyant, Frédéric Alexandre COMPAN rédigea un testament en 1873¹, laissant notamment à son épouse l'usufruit de la maison d'habitation où ils résident, dans le cas où il décéderait le premier. Il légua également à sa fille Joséphine le quart de tous ses biens meubles et des biens immeubles qu'il possède à Montpezat.

C'est finalement quatre ans plus tard, le 26 avril 1877, que meurt Frédéric Alexandre COMPAN², à son domicile, à deux heures du matin. La déclaration est effectuée à la mairie en fin d'après-midi, le jour même, par deux voisins. La cause du décès m'est inconnue, l'acte indiquant seulement qu'il a 65 ans et qu'il est maçon. Au vu de son décès dans la nuit, on peut penser à la vieillesse ou une maladie, plutôt qu'à un accident. Il sera inhumé le lendemain, au cimetière protestant de Clarensac³.

Quelques mois plus tard, sa déclaration de succession est rédigée, en octobre 1877⁴. Ses héritiers sont ses deux enfants encore vivants, Joséphine et Frédéric, ainsi qu'Albert, le fils unique d'Alexandre, déjà décédé. Comme convenu, sa veuve Louise obtient l'usufruit de la moitié des biens du défunt. Sa fille Joséphine hérite des biens mentionnés dans le testament et de sa part dite de «légitime de droit». Son fils Frédéric avait reçu le quart des biens de son père à l'occasion de son mariage et hérite lui aussi de sa part légitime, tout comme Albert, le petit-fils.

2.6.2 Le décès de Louise MARIGNAN

Le décès de Louise MARIGNAN reste quant à lui un véritable mystère, duquel je ne suis pas venue à bout, malgré mes recherches. La dernière trace que j'ai d'elle se trouve sur le recensement de population de Clarensac, en 1881⁵, où elle vit avec la famille de son fils aîné. En 1886, elle ne vit plus à Clarensac, ni dans les communes voisines, ni à Gajan où vit sa fille⁶. J'en déduis donc qu'elle est probablement décédée entre 1881 et 1886 et me dirige donc vers les tables décennales et les registres d'état-civil de Clarensac⁷. Je n'y trouve pas mention de son décès et décide donc d'élargir mes recherches en consultant les tables de successions et absences du canton de Clarensac, entre 1881 et 1909⁸, sans succès. Peut-être est-elle décédée à Nîmes alors ? Mes recherches dans les tables de successions et absences jusqu'en 1914 n'ont rien données, ni celles dans le canton de Saint-Mamert, de Sauve et de Sommière⁹. Aucune trace non plus de son décès dans les registres d'inhumations protestants¹⁰, comme son époux. Mes recherches dans les bases de données de Geneanet et Filae sont également restées veines, tout comme ma visite au cimetière de Clarensac, où j'espérais retrouver sa sépulture. Ma dernière piste était alors de consulter le répertoire général, si toutefois elle y figurait, puisque les dates de décès y sont généralement inscrites. Mais il faut au préalable demander le numéro de case et de volume auprès des archives départementales, les répertoires étant trop abîmés pour être consultés en salle de lecture. Ma demande, datant du mois de mars 2022, est cependant restée sans réponse à ce jour. La date et le lieu de décès de Louise MARIGNAN restent donc un mystère à éclaircir.

1 - AD 30 - Minutes notariales - Me Auquier - 2 E 82/8936

2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5 Mi 38 707

3 - AD 30 - Fonds du consistoire de l'Église réformée de Nîmes - BMS - 106 J 7

4 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/26

5 - AD 30 - Recensement de population - Clarensac - 6M212

6 - AD 30 - Recensements de population - 6MI212, 6MI209, 6MI227, 6MI261, 6MI324, 6MI240, 6MI366, 6MI295, 6MI323

7 - AD 30 - Tables décennales - TD45, TD173, Actes d'état-civil - 5 E 6648

8 - AD 30 - Tables de successions et absences - 13 Q 9/9 et 13 Q 9/10

9 - AD 30 - Tables de successions et absences - 19 Q 12/29 à 19 Q 12/38, 1147 W 1 à 1147 W 9, 30 Q 12/8, 31 Q 10/9, 31 Q 10/10, 1141 W 30.

10 - AD 30 - Fonds du consistoire de l'Église réformée de Nîmes - BMS - 106 J 7

3. Étude de la descendance du couple

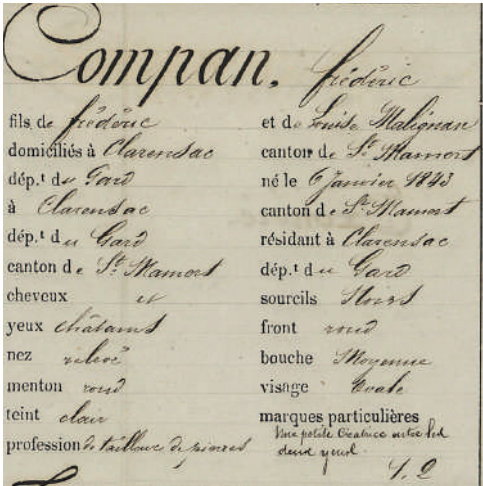
3.1 Les enfants du couple

Nous l'avons vu précédemment, Frédéric Alexandre et Louise ont eu cinq enfants, dont les deux premiers, nés hors mariage, sont décédés en bas-âge. Seuls les trois plus jeunes atteindront l'âge adulte, et ce sont eux que nous étudierons ici.

3.1.1 Frédéric, le fils aîné

Frédéric COMPAN est le troisième enfant du couple, et le premier né après le mariage. Il sera l'aîné des enfants qui atteindront l'âge adulte. Comme pour tous les hommes, j'ai cherché à savoir si Frédéric était concerné par le service militaire, qui durait alors sept ans. En consultant la liste de tirage au sort de la classe 1863 pour l'arrondissement de Nîmes¹, je découvre qu'il a tiré le numéro 30, qui est alors un «mauvais numéro». Je regarde ensuite la liste du contingent², afin d'en savoir plus sur son affectation. **Dans un premier temps, Frédéric effectua son service militaire.** La période étant calme, il est simplement appelé au dépôt d'instruction du 83^e régiment de ligne, alors caserné à Nîmes, à partir du premier octobre 1864. Cela durera peu de temps puisqu'il est renvoyé dans ses foyers dès le premier janvier 1865. En 1866, il sera de nouveau appelé pour trois mois d'exercices. **Mais en 1869, Frédéric se fait remplacer.** Son remplaçant, un homme un peu plus âgé que lui, est un militaire plus expérimenté qui a servit dans la marine, notamment à l'occasion d'une campagne au Sénégal. Cet homme, Philippe VILLON, est originaire du Vaucluse. Il prendra la place de Frédéric à partir de 1869, l'acte administratif de remplacement datant du 29 avril 1869. Malgré mes recherches dans les archives militaires et notariales³, je n'ai malheureusement pas trouvé d'acte de remplacement, qui m'aurait permis de connaître le montant payé au remplaçant. Mais alors pourquoi Frédéric décida-t-il de se faire remplacer à partir de 1869 ? Probablement parce qu'il prévoit de se marier cette année-là. Grâce à ce remplacement, Frédéric échappera d'ailleurs à la guerre franco-allemande de 1870. Philippe VILLON sera en effet mobilisé à partir du 23 juillet 1870, quatre jours après l'entrée en guerre de la France.

En plus de tous ces renseignements sur le service militaire, l'étude de la liste de tirage au sort et de la liste du contingent m'aura permis de découvrir les traits de Frédéric, puisque ces documents comportent une description physique. À 20 ans, Frédéric était donc un jeune homme brun mesurant 1m64. Ses yeux sont châtain, son teint est clair et il a une petite cicatrice entre les deux yeux. Il exerce alors la profession de tailleur de pierre, restant dans le domaine du bâtiment.

	<p>Compan, Frédéric</p> <p>fil(s) de Frédéric et de Louise Malignan domiciliés à Clarensac canton de St Mamert département du Gard né le 6 janvier 1843 à Clarensac canton de St Mamert département du Gard résidant à Clarensac canton de St Mamert cheveux et sourcils noirs yeux châtain front rond nez relevé bouche moyenne menton rond visage ovale teint clair marques particulières profession de tailleur de pierres Une petite cicatrice entre les deux yeux</p> <p>I.2</p>
---	---

État-civil et signalement de Frédéric COMPAN, sur la liste du contingent. AD 30 - 1R602

1 - AD 30 - Liste du tirage au sort - 1R211

2 - AD 30 - Liste du contingent - 1R602

3 - AD 30 - Remplacement : registres pour l'inscription des exonérations - 1R436, Répertoires des notaires - 6U12/69, Actes sous seing privés - 13Q2/11, Actes civils publics - 13Q1/44

Frédéric se marie donc en 1869, le 5 juin. Il épouse Delphine PONS à Gajan¹, une commune du Gard. C'est là-bas qu'est née sa future épouse, qui a alors 19 ans. Quelques jours avant le mariage, un contrat de mariage est passé devant Me AUQUIER², notaire à Clarensac. C'est lui qui, trois ans auparavant, avait rédigé le contrat de mariage d'Alexandre, le frère de Frédéric, dont nous parlerons plus tard. Ce contrat nous apprend que le couple s'unit sous le **régime dotal**. La jeune fille reçoit de son père une avance sur la succession de ce dernier, comprenant deux-cents francs de mobilier, objets et bijoux et une somme de deux milles francs. Frédéric reçoit lui aussi une donation à titre d'avance sur l'héritage de son père. Cette donation est le tiers de tous les immeubles du territoire de Clarensac dont Frédéric Alexandre COMPAN, le père de Frédéric, est propriétaire. Cela inclus la maison familiale située à Clarensac. Mais ce n'est pas tout, Frédéric reçoit également l'usage d'une partie des pièces de la maison: une chambre au premier étage, au dessus du salon, et une autre chambre contiguë, avec le droit de passage dans les autres pièces. Après le mariage, le couple s'installe à Clarensac, probablement avec les parents de Frédéric, dans les pièces citées dans le contrat de mariage. En effet, nous retrouverons plus tard la famille à cette adresse, dans les recensements de population³. Frédéric, sa femme et ses enfants cohabitaient alors avec Louise MARIGNAN, la mère de l'époux, qui était veuve.

Frédéric et sa femme ont eu un premier fils l'année suivant leur mariage. Le petit garçon naît le 28 février 1870⁴ et est prénommé Frédéric Émilien Junior. Il sera par la suite surnommé simplement «Émilien». Puis huit ans après, Delphine met au monde un second fils, appelé Louis⁵. Malheureusement, Louis décédera adolescent, à l'âge de 17 ans⁶, alors qu'il résidait à Montpellier. Peut-être y travaillait-il ou y était-il scolarisé ?

Au fil des années, Frédéric suivra le même chemin professionnel que son père, passant de tailleur de pierre en 1863 à ouvrier maçon en 1869 puis maçon dès les années 1870 pour finir comme entrepreneur de travaux publics⁷. Lui et son épouse vivaient à Clarensac, dans la maison familiale du chemin de Saint-Côme. Ils y accueillirent même leur fils aîné avec sa femme et ses enfants, au début du XX^e siècle, ainsi que des domestiques travaillant comme ouvriers agricoles pour la famille⁸.

Frédéric perdit sa femme assez tôt puisque Delphine PONS meurt en 1900, à l'âge de 50 ans⁹. **Lui s'éteindra quelques années plus tard dans la maison qui l'a vu grandir, le 22 juillet 1915¹⁰.** Il a alors 72 ans et laisse pour unique héritier son fils Émilien. La déclaration de succession¹¹ de Frédéric nous permet alors d'en savoir plus sur sa situation financière au moment de son décès. Il laisse à son fils une somme de 260 francs représentant le cautionnement du défunt pour des travaux à exécuter, une somme de près de 400 francs placée sur un compte à la banque Boissier, la maison familiale de Clarensac ainsi que de nombreuses terres à Clarensac, Saint-Côme et Saint-Dyonisis.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Gajan - 5Mi38/853

2 - AD 30 - Minutes notariales - Me Auquier - 2 E 82/8932

3 - AD 30 - Recensements de population - Clarensac - 6M212

4 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2474

5 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2474

6 - AD 34 - Actes d'état-civil - Montpellier - 5E58/68

7 - Liste du contingent, acte de mariage, recensements de population et acte de décès.

8 - AD 30 - Recensements de population - Clarensac - 6M212

9 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5 Mi 38 115

10 - AD 30 - Déclaration de succession - 1141 W 111

11 - AD 30 - Déclaration de succession - 1141 W 97

3.1.2 Alexandre, le fils cadet

Alexandre, le second fils de la fratrie, est né en 1845¹, deux ans après son aîné. Après son enfance à Clarensac, je m'intéresse à son service militaire. Alexandre fait partie de la classe 1865, encore soumise à la règle du tirage au sort. Il me faut donc consulter cette liste de tirage au sort afin d'en savoir plus sur son service militaire². J'apprends ainsi qu'il a tiré le numéro dix, un mauvais numéro. Théoriquement, il devrait donc effectuer un service militaire d'une durée de sept ans, selon la loi en vigueur à l'époque. Mais comme de nombreux autres jeunes hommes, Alexandre fait valoir un motif d'exemption devant le conseil de révision: son frère aîné, Frédéric, effectue au même moment son service militaire. Cela sera retenu par le conseil de révision puisque ce motif d'exemption resta valable jusqu'au début du XX^e siècle³. **Alexandre est donc exempté de service militaire** et peut reprendre le cours de sa vie à Clarensac.

Je me penche ensuite sur son mariage, Alexandre étant le premier des trois enfants à se marier, malgré sa place de cadet. **C'est le 18 janvier 1866 qu'il s'unit à Joséphine Noémie TERRISSON⁴**, dans la maison commune de Clarensac. L'acte de mariage nous apprend qu'Alexandre est toujours « sans profession » comme c'était le cas au moment de son inscription sur la liste de tirage au sort pour le service militaire. Il a alors tout juste vingt ans. La future épouse est encore plus jeune, elle a seulement 17 ans. Elle est née et a grandi à Clarensac, où elle vit encore avec sa mère, son père étant décédé. Les parents d'Alexandre sont présents au mariage, et on repère d'ailleurs la signature de Frédéric Alexandre à la fin de l'acte. Son frère aîné, lui, n'est pas présent. Il effectuait alors une période d'exercice dans le cadre de son service militaire. Les autres témoins sont principalement « non-parents » des époux. Mais cet acte m'apprend surtout qu'un contrat de mariage fut passé devant Me AUQUIER⁵, notaire à Clarensac, la veille du mariage. Je m'empresse donc de le consulter pour connaître les modalités du mariage.

Le couple s'unit sous le **régime dotal**. Le second article du contrat précise que « tous les biens meubles et immeubles présents et à venir de la future épouse lui sont et demeureront communs pour être complètement régis d'après les règles du régime ». La future épouse est en effet en possession de plusieurs biens qu'elle a hérité de son père. Mais elle apporte aussi son trousseau de mariage, composé d'un bracelet, d'une montre, d'un crochet pour ciseaux, de six draps de lit, six nappes et serviettes, le tout valant trois cent francs. Il est également défini que Joséphine Noémie TERRISSON, une fois majeure, pourra échanger ou vendre les biens immeubles dont elle est propriétaire, sur simple autorisation de son mari. On découvre ainsi qu'elle est propriétaire de deux bâtiments ruraux situés à Clarensac, près du four communal, d'une vigne d'une douzaine d'ares, d'une autre vigne de 22 ares et d'une terre, tous proches du chemin de Langlade, ainsi que d'une autre vigne contenant trois ares. Du côté de l'époux, celui-ci fait donation à son épouse, en avancement d'hoirie et sous réserve du droit de retour, d'une somme de mille livres, que la jeune fille a reçu devant le notaire au moment de l'établissement du contrat de mariage. Enfin, la mère de la mariée fait donation à sa fille de tous les objets utiles dans une chambre à coucher, à savoir: un lit complet en forme de bateau, garni de ses couvertures, rideaux et accessoires, une commode et une table de nuit avec dessus en marbre, six chaises fines, une glace à cadre doré et des rideaux de fenêtre, le tout valant 400 francs. **Les sommes d'argent et la description des objets présents dans le contrat de mariage nous indiquent que les époux disposent d'une situation financière relativement confortable**. En effet, à titre de comparaison, le budget fixe annuel d'un ouvrier agricole vers 1870, comprenant l'alimentation, l'habillement, le loyer et l'entretien, s'élève à près de 450 francs⁶. De plus, les signatures apposées en bas du contrat de mariage nous montrent que les époux sont éduqués puisque leurs signatures sont assez bien tracées avec des lettres bien formées et sans erreur d'orthographe, pour lui comme pour elle. La scolarisation des enfants étant déjà assez courante à l'époque, cela n'est cependant pas surprenant.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2469

2 - AD 30 - Liste du tirage au sort - 1 R 215

3 - Lenoble, É. Formation Retracer le service militaire d'un ancêtre au XIX^e siècle. (2021)

4 - AD 300 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2474

5 - AD 30 - Minutes notariales - Me Auquier - 2 E 82 / 8929

6 - Sabot, T. (2020). *Contexte France, la vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours* (édition 5 - 2020). Saint-Germain-Lespinnasse: Éditions Thisa.

Après le mariage, le couple reste à Clarensac, d'où ils sont tous les deux originaires. Ils ont très vite un enfant, un petit Albert Alexandre, qui voit le jour le 22 juin 1866¹, soit tout juste cinq mois après le mariage. On peut donc supposer que Joséphine était déjà enceinte au moment du mariage et que c'est peut-être cela qui a précipité le mariage. Les deux époux étaient en effet assez jeunes au moment de leur union. Ils avaient respectivement 20 et 17 ans, alors que la moyenne d'âge au mariage était plutôt de 28 ans pour les hommes et 24,5 ans pour les femmes dans les années 1860². Une grossesse pourrait donc expliquer ce décalage par rapport à la norme de l'époque.

Les recensements de population de la commune avant 1876 n'étant pas conservés aux archives, je ne peux en savoir plus sur la composition du foyer. Mais la vie de la famille s'arrêta brutalement avec le décès prématuré d'Alexandre. **Il meurt en effet le 24 décembre 1874 à Clarensac, à tout juste 29 ans**³. Son acte de décès ne m'apprend rien des circonstances de sa mort, seulement qu'elle est survenue dans sa maison à neuf heures du soir.

3.1.3 Joséphine, la fille

Joséphine COMPAN est la benjamine de la famille COMPAN, et elle est née plus de dix ans après les autres enfants de Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN.

La première trace que je trouve de Joséphine après son enfance est au moment de son mariage, en 1876. Traditionnellement, le mariage a lieu dans la commune de l'épouse⁴ et c'est pourquoi j'ai pu facilement tomber sur son acte de mariage en date du **30 septembre 1876**, avec Jean GORY⁵. Ce dernier est agriculteur et vit à Gajan, un village à dix kilomètres au nord de Clarensac. C'est là-bas qu'il est né, en 1854. Il a alors 22 ans au moment du mariage. Joséphine, quant à elle, est sans profession et est âgée de 20 ans. Ses parents seront présents au mariage, tout comme son frère aîné Frédéric, accompagné de son épouse Delphine PONS. Tous deux ne sont pas cités comme témoins mais leurs signatures en bas de l'acte de mariage sont clairement identifiables. À l'instar des deux garçons de la fratrie, Joséphine et son époux ont également passé un contrat de mariage devant Me AUQUIER⁶, quelques jours avant le mariage. Dans celui-ci, les époux déclarent vouloir être mariés sous le régime dotal. Le contrat est très court et ne présente que cette information.

Après le mariage, **Joséphine part s'installer à Gajan avec son époux**. Ils eurent un petit garçon prénommé Raoul Jean, qui est né le 23 décembre 1878⁷, puis je suivit le couple à travers les recensements de population de Gajan⁸. J'appris ainsi qu'ils eurent un autre enfant en 1886, un second garçon qu'ils appelèrent Raymond Paul⁹. Jean GORY, l'époux de Joséphine, travaillait comme agriculteur en exploitant les terres dont il est propriétaire, mais aussi comme épicier, comme ses parents avant lui.

La famille passa sa vie à Gajan, résidant d'abord rue de la Frache, puis rue de la Fontaine¹⁰. À partir du milieu des années 1890, la mère de Jean GORY vécut avec eux. Mais en 1899, un malheur les frappa puisque le fils aîné, Raoul, décéda alors qu'il n'avait que 20 ans¹¹.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5 Mi 38 707

2 - Henry L., Houdaille J. (1979). *Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Âge au premier mariage*. In: Population, 34e année, n°2. Pages 403-442. accessible: <https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1979_num_34_2_18072>

3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2475

4 - *Le mariage, sentiments, devoirs, traditions, fêtes... du XVIe au XIXe siècle*. (2019). Revue française de Généalogie (hors-série)

5 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2474

6 - AD 30 - Minutes notariales - Me Auquier o 2 E 82 / 8939

7 - AD 30 - Actes d'état-civil - Gajan - 5 E 2870

8 - AD 30 - Recensements de population - Gajan - 6M227

9 - AD 30 - Actes d'état-civil - Gajan - 5 E 2870

10 - AD 30 - Recensements de population - Gajan - 6M227

11 - AD 30 - Actes d'état-civil - Gajan - 5Mi38 853

Quelques années après le décès de Raoul, Raymond Paul se maria¹ et lui et son épouse habiteront par la suite avec Joséphine et Jean². En 1931, la famille hébergea également un domestique, ouvrier agricole³. Cette même année, **Joséphine meurt, le 22 octobre**⁴. Elle a alors 75 ans, et son mari la suivra l'année suivante, le 5 octobre 1832⁵.

J'ai pu consulter la déclaration de succession de Joséphine⁶. À son décès, elle laisse à son époux l'usufruit du quart de ses biens, comme cela était convenu par le régime matrimonial du couple, marié sous le régime dotal. Son seul héritier est son fils cadet Raymond Paul, qui récupère tous les biens de sa mère. Ainsi, la succession de Joséphine comprend la somme de 1150 francs, une terre et un immeuble à Gajan, une herme à Parignargues et du mobilier. Grâce à ce document, j'apprends aussi le numéro de volume et de case du répertoire général de Joséphine⁷. Cela me permettra de découvrir la liste de tous les actes notariés qu'elle a passé, depuis la création du répertoire général en 1866⁸.

3.2 Les petits-enfants du couple

Parmi les cinq petits-enfants de Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN, deux sont décédés jeunes, à 17 et 20 ans. Nous nous intéresseront donc aux trois autres petits-enfants du couple: Frédéric Émilien Junior COMPAN, Albert Alexandre COMPAN et Raymond Paul GORY.

3.2.1 Frédéric Émilien Junior COMPAN

Pour rappel, Frédéric Émilien Junior COMPAN, plus simplement appelé «Émilien» est le fils aîné de Frédéric, lui-même fils aîné de Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN. Après la mort de son frère cadet, il est le seul enfant survivant de Frédéric et son épouse Delphine.

Frédéric étant né en 1870⁹, il fait partie de la classe 1890 pour le service militaire. À cette période, le service militaire est alors universel et le tirage au sort sert à fixer les affectations et la durée du service qui peut être de un ou cinq ans¹⁰. Afin d'en savoir plus sur le sort d'Émilien, je consulte donc sa fiche matricule militaire¹¹, en ligne sur le site des archives départementales du Gard. Pendant deux ans, en 1891 et 1892, **Émilien est ajourné pour cause de faiblesse et échappe donc au service militaire**. Puis, en 1893, il est affecté au service auxiliaire. Il a ainsi pu être employé dans les hôpitaux, les chemins de fer, les télécommunications ou encore la préparation du matériel, mais n'est pas amené à effectuer un service actif, à cause de sa condition physique. Sa fiche matricule m'apprend aussi son signalement, l'occasion de découvrir à quoi il ressemble. Émilien mesure 1 mètre 65, a les cheveux, les sourcils et les yeux châtain, ainsi qu'un menton à fossette. Cette description rappelle celle de son père, que l'on avait découvert dans la liste du contingent.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Cruviers-Lascours - 5 E 7433

2 - AD 30 - Recensements de population - Gajan - 6M227

3 - AD 30 - Recensements de population - Gajan - 6M227

4 - Mairie de Gajan - Acte de décès reçu par courrier

5 - Mairie de Gajan - Acte de décès reçu par courrier

6 - AD 30 - Déclaration de succession - 1141 W 104

7 - AD 30 - Déclaration de succession - 1148W298

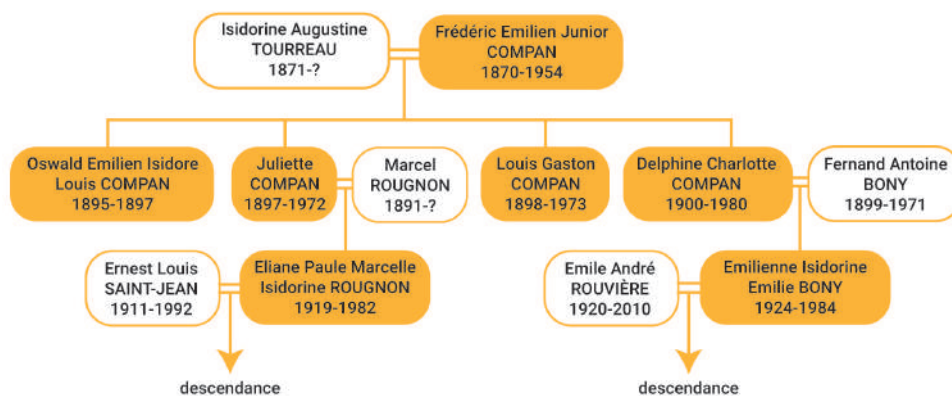
8 - Wikipedia. Répertoire général. En ligne sur le site <https://fr.wikipedia.org/wiki/Répertoire_général> Consulté le 17 mai 2022.

9 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2474

10 - Lenoble, É. Formation Retracer le service militaire d'un ancêtre au XIX^e siècle. (2021)

11 - AD 30 - Fiches matricules militaires - 1 R 767

Quelques années plus tard, en juin 1895, Émilien se marie¹. Il épouse une demoiselle originaire de la commune d'Aubais, Isidorine Augustine TOURREAU. Ils vivront ensuite toute leur vie à Clarensac, au chemin de Saint-Cômes², et auront quatre enfants. Le premier naît le 14 décembre 1895 et se prénomme Oswald Émilien Isidore Louis³. Il ne vit malheureusement que dix-neuf mois et meurt en 1897⁴. Un peu plus d'une semaine après son décès, Isidorine met au monde son second enfant. C'est une petite fille appelée Juliette⁵. Elle est suivie par Louis Gaston qui naît le 14 mai 1898⁶ puis par Delphine Charlotte en 1900⁷. Je trouve trace de la famille dans les recensements de population de Clarensac jusqu'en 1936⁸. L'épouse d'Émilien meurt entre 1906 et 1921. À partir de cette date, on retrouve donc Émilien, veuf, qui vit cependant avec son fils Louis Gaston. En effet, celui-ci revient mutilé de la Grande Guerre⁹. Une plaie pénétrante de la région temporale droite lui aura causé de nombreux troubles dont une paralysie de la main droite et la perte de la vision de l'œil droit. Il resta donc handicapé à vie, vivant d'une pension d'invalidité à 100%, et vécu chez son père jusqu'au décès de celui-ci. **Émilien décéda le 27 septembre 1954**¹⁰, comme me l'apprend le répertoire général. Il laisse derrière lui son fils qui alla ensuite vivre chez sa nièce, la fille de sa sœur Delphine Charlotte¹¹. Elle et Juliette, les deux filles de la famille, laisseront une descendance mais **le nom de famille COMPAN s'éteindra avec le décès de Gaston, en 1973**¹², pour cette **branche-ci**.



3.2.2 Albert Alexandre COMPAN

Albert Alexandre COMPAN, plus simplement appelé Albert, est le fils unique d'Alexandre COMPAN, le fils cadet de Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN.

Albert perd son père très jeune, le 24 décembre 1874¹³, alors qu'il n'a que 8 ans. Il grandit donc auprès de sa mère et entreprend rapidement de devenir instituteur. En effet, alors qu'il n'a que vingt ans, il est déjà instituteur adjoint, comme l'indique sa fiche matricule militaire¹⁴. Ce document m'apprend également qu'Albert n'effectuera pas de service militaire, mais seulement une courte période d'exercices, car il est fils unique de veuve, un motif de dispense. De plus, il est réformé en 1893 pour cause de myopie. Comme toujours, j'aime découvrir la description physique des jeunes hommes grâce à leur fiche matricule militaire. Cela permet de mettre un visage sur un nom. Ainsi, Albert est brun, a le front découvert et le nez fort, une bouche moyenne, un menton rond et un visage allongé. Il mesure 1m71.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5 E 6647

2 - AD 30 - Recensements de population - Clarensac - 6M212

3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E7846

4 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E6648

5 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E7846

6 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E7846

7 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E7846

8 - AD 30 - Recensements de population - Clarensac -6M212

9 - AD 30 - Fiche matricule militaire - 1 R 1077

10 - AD 30 - Déclaration de succession - 1148W306

11 - AD 30 - Recensements de population - Clarensac - 107W19, 107W28, 107W32

12 - Mairie d'Anduze - Acte de décès reçu par courrier

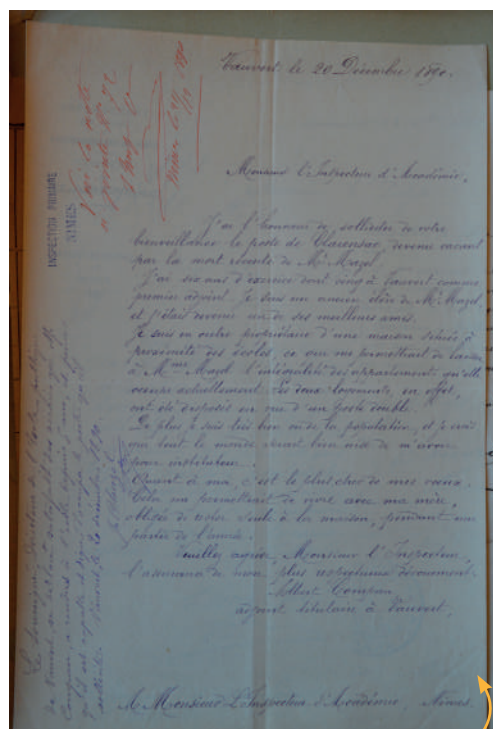
13 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E2475

14 - AD 30 - Fiche matricule militaire - 1 R 724

Albert étant instituteur, j'ai logiquement voulu en savoir plus sur sa carrière et j'ai donc consulté les archives de la série T, consacrée à l'enseignement. Et j'ai eu la chance de découvrir le dossier d'Albert¹, contenant une centaine de documents. Une vraie mine d'or !

Albert entra donc à l'École Normale de Nîmes le premier octobre 1882, à tout juste 16 ans. Il fut breveté le 20 septembre 1883, à l'âge de 17 ans, et termina son apprentissage d'instituteur le 30 septembre 1885, après avoir été élève maître dans une école nîmoise à partir de juin 1884. Il prit enfin ses fonctions comme instituteur adjoint dès la rentrée 1885, dans une école de Laudun. Le 27 février 1886, il passa instituteur adjoint dans une école de Vauvert. Le 6 janvier 1891, Albert devient instituteur titulaire, son traitement annuel passant à 900 francs. Il prit poste à l'école de Clarensac, là où lui même avait appris à lire et à écrire. Il passera ensuite toute sa carrière dans cette école, jusqu'à sa retraite à partir de septembre 1922. Il instruisit donc les enfants de Clarensac pendant plus de trente ans. Au fil des années, son salaire augmentera, passant à 1000 francs en 1891, 1200 francs en 1905, 2000 francs à partir de 1914 et il terminera sa carrière avec un traitement de 2600 francs.

Les compte-rendus d'inspection ainsi que des échanges de courriers m'en apprendront plus sur sa carrière. En effet, en 1890, alors qu'il est instituteur adjoint titulaire à Vauvert, les conseillers municipaux de Clarensac demandent au préfet qu'Albert COMPAN vienne remplacer l'ancien instituteur de la commune, qui est décédé. Mais le préfet n'approuve pas tout de suite cette demande, indiquant que les instituteurs en fonction dans leur propre commune posent toujours des difficultés, négligeant l'école pour leurs propres propriétés. Albert écrit lui-même au préfet pour demander sa mutation à Clarensac, avançant plusieurs arguments. Il est en effet un ancien élève du précédent instituteur, M. MAZEL, et était même devenu un de ses meilleurs amis. De plus, étant propriétaire d'une maison proche de l'école, il pourrait alors laisser le logement de fonction à la veuve de M. MAZEL, qui l'occupe encore. Selon lui, il est très bien vu de la population de Clarensac et tout le monde serait heureux de le voir y enseigner. C'est en tout cas son vœux le plus cher, puisque cela lui permettrait d'habiter avec sa mère qui est jusqu'à présent obligée de rester seule chez elle une partie de l'année. C'est ainsi qu'Albert est nommé instituteur à Clarensac.



Lettre de Mr COMPAN à l'inspecteur pour demander sa mutation à Clarensac, en 1890. AD 30 - 1 T 638

Mais en juillet 1896, l'inspecteur académique reçoit un courrier anonyme de la part du père d'un élève de M. COMPAN, disant qu'il n'est pas satisfait de l'enseignement reçu par son fils, qui va finir par devenir «bête» et qu'il ne peut se plaindre auprès du maire, qui soutient l'instituteur. Il demande donc à ce qu'une inspection soit réalisée à l'école de Clarensac. Cela sera fait quelques jours plus tard mais le retour de l'inspecteur contredit les propos du père de famille. Selon lui, la classe est bien tenue et l'enseignement satisfaisant. Le courrier du père de l'élève serait donc hors de propos puisque «les sentiments paternels [lui] paraissent moins au jour que la haine politique». Cependant, une plainte est déposée contre M. COMPAN auprès de l'inspecteur d'academie. L'instituteur serait en effet intelligent mais manquerait de zèle. Cela lui sera fait remarqué et l'inspecteur espère qu'il tiendra compte de ces conseils pour que l'instituteur évite la mutation dans une autre commune, ce qu'il redoute.

¹ - AD 30 - Dossiers nominatifs des instituteurs - 1 T 638

Quatre ans plus tard, des courriers¹ nous apprennent qu'Albert a demandé un poste de Juge de Paix. Au début des années 1900, les compte-rendus d'inspection de M. COMPAN ne sont pas très bons et il lui est d'ailleurs reproché de ne pas avoir un goût très prononcé pour l'enseignement, puisqu'il demande un emploi en tant que juge de paix. Pendant quelques années, Albert est donc dit intelligent mais manquant de zèle et d'autorité. Malgré cela, les résultats des élèves sont plutôt acceptables. On remarque également qu'il y aurait des tensions entre lui et le conseil municipal, peut-être à la suite de plainte de parents d'élèves. Chaque année, l'inspecteur est donc d'avis que M. COMPAN n'aurait pas dû être nommé dans la commune d'où il est originaire. Mais Albert reste en poste à Clarensac et semble se reprendre à partir de 1906. Il est alors décrit comme «actif, dévoué et consciencieux» et il a mis en place des cours pour adultes, en plus d'occuper un poste de secrétaire de mairie. Les résultats sont alors satisfaisant pour une école rurale, d'après l'inspecteur. La fin de sa carrière à Clarensac, où il aura passé plus de trente ans, est donc plutôt calme, les tensions s'étant éteintes. En effet, M. COMPAN demande même à repousser sa retraite de quelques mois afin de pouvoir finir l'année scolaire, dans l'intérêt de l'école et des enfants. Les compte-rendus d'inspection m'apprennent également qu'**Albert était le receveur des mutualités scolaires des communes rurales de l'arrondissement de Nîmes à Clarensac, rôle pour lequel il reçut d'ailleurs une mention honorable**, portée au journal officiel de la République Française, le 20 février 1914².



mutualité scolaire de l'arrondissement d'Alais, à Alais.
M Chevalier (Gabriel-Georges), vice-président de la société l'Union ouvrière à Pont-Saint-Esprit.
M. Compan (Albert-Alexandre), receveur de mutualité scolaire des communes rurales de l'arrondissement de Nîmes à Clarensac.
M. Constant (Joseph), trésorier de groupe de la société les Travailleurs français à Salindres.
M. Dany (Georges), trésorier de la société de Saint-Laurent.
M. Debroas (Benjamin-André), trésorier de la société la Ruche nîmoise à Nîmes.
M. Delon (Pierre), président de la commission de contrôle de la société la Protection mutuelle des employés et ouvriers de chemins de fer de France et des colonies à Nîmes.

Journal officiel de la République Française, mentionnant Albert COMPAN. 20/02/1914. Disponible sur Gallica.

Mes recherches sur Albert COMPAN me réserveront une dernière belle surprise. Je me suis en effet rendue à la mairie de Clarensac, qui m'a gentiment fourni trois ouvrages sur l'histoire de la commune, notamment un livre auto-édité par un habitant de Clarensac. Ce livre, *Clarensac la vie d'autrefois*³, nous raconte l'histoire du village à travers des cartes postales et photographies anciennes. Ce livre contient, à la page 73, une photo de la classe des garçons en 1911, où les enfants posent avec l'instituteur, Albert COMPAN. J'ai donc pu découvrir à quoi ressemblait Albert.

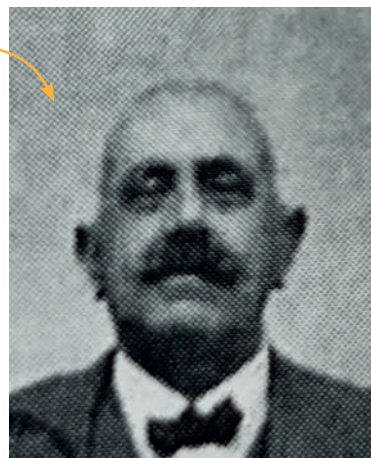


Photo de classe de l'année 1911 et portrait de Mr COMPAN. Migoule, S. (2016). *Clarensac la vie d'autrefois*. Clarensac: auto-édition.

1 - AD 30 - Dossiers nominatifs des instituteurs - 1 T 638

2 - Gallica - Journal officiel de la République Française - 20/02/1914 < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6394145k.image.r=COMPAN.f25.hl> >

3 - Migoule, S. (2016). *Clarensac la vie d'autrefois*. Clarensac: auto-édition.

Du côté personnel, Albert Alexandre COMPAN se marie à Moussac le 11 avril 1896¹, avec Blanche Juliette COURDIL. Lui à 26 ans et sa nouvelle épouse 25 ans. Elle est née à Moussac, est sans profession et est la fille d'un couple de propriétaires cultivateurs. Noémie TERRISSON, la mère d'Albert, est présente au mariage, tout comme les parents de l'épouse. Aucun autre membre de la famille de notre instituteur n'est présent. Après le mariage, le couple réside à Clarensac où Albert exerce comme instituteur. Ils auront ensemble deux filles. La première, Jeanne Marguerite Noémie COMPAN, est née le 27 janvier 1897² à Clarensac. La seconde est appelée Marguerite Marie COMPAN et est née le 23 mai 1904³.

Là encore, le nom de famille COMPAN s'éteint sur cette branche avec le décès d'Albert puisqu'il n'a eu que deux filles. Celles-ci eurent cependant une descendance. Albert a malgré tout vécu assez vieux puisqu'il s'éteint à l'âge de 93 ans, le 23 janvier 1960, à Clarensac⁴.

3.2.3 Raymond Paul GORY

Raymond Paul GORY est le fils cadet de Joséphine COMPAN et de son époux Jean GORY. Son frère aîné est décédé à l'âge de 20 ans, quand Raymond n'avait que treize ans. À partir de 1899, il est donc le seul enfant de ses parents.

Je trouve rapidement la fiche matricule de Raymond Paul GORY via le site *Grand Mémorial* du Ministère de la culture⁵, qui recense tous les soldats ayant participé à la Première Guerre mondiale. Étant né en 1886, Raymond fait partie de la classe 1906. Déclaré «bon» pour le service, il est incorporé au 40^e régiment d'infanterie à compter du 9 octobre 1907, pour effectuer son service militaire. Il y resta deux ans avant d'être envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1909, avec un certificat de bonne conduite. Il retourne donc vivre à Gajan où ses parents résident toujours, et travaille comme agriculteur. Mais cinq ans plus tard, la Première Guerre mondiale débuta. Comme des millions de jeunes hommes, Raymond est mobilisé à partir du 2 août 1914. Il rejoint le 8^e régiment d'infanterie coloniale, alors stationné à Toulon⁶, où il arrive le 7 août 1914. De là, tous les bataillons de ce régiment partent pour l'est de la France en train. Grâce aux journaux de marches et opérations des corps de troupes disponibles en ligne sur le site *Mémoire des Hommes*⁷, nous pouvons suivre les déplacements du 8^e régiment d'infanterie coloniale. Malheureusement, je ne sais pas dans quel bataillon est Raymond, ce qui m'empêche de suivre son parcours personnel. Mais grâce à sa fiche matricule, je sais qu'il semble traverser la guerre sans blessure ou hospitalisation. Quelques mois avant la fin de la guerre, il est déplacé dans le 4^e régiment d'infanterie coloniale. Il est ensuite démobilisé à partir du 4 avril 1919. Il rentre alors chez lui, à Gajan.

Quelques mois après son retour, **Raymond Paul GORY épouse Lucie Jeanne BORD, le 25 octobre 1919⁸**, à Cruviers-Lascours, commune de résidence de la jeune femme. Il a alors 33 ans et Lucie sept ans de moins. Tous deux s'installent à Gajan et vivent avec les parents de Raymond⁹ jusqu'à ce que ces derniers décèdent en 1931 et 1932. Le couple vivra ensuite seul, avec un domestique qui les aide en travaillant comme ouvrier agricole. **Ils n'auront jamais d'enfants.** Raymond décède le 12 décembre 1969 à Clarensac, comme l'indique les notes marginales présentes sur son acte de naissance.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Moussac - 5Mi38128

2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E7846

3 - AD30 - Actes d'état-civil - Clarensac - 5E7846

4 - Cimetière de Clarensac - date inscrite sur sa tombe

5 - AD 30 - Fiche matricule militaire - 1 R 946

6 - Mémoire des Hommes - JMO - 26 N 864/17

7 - Mémoire des Hommes - JMO - 26 N 864/17

8 - AD 30 - Actes d'état-civil - Cruviers-Lascours - 5 E 7433

9 - AD 30 - Recensements de population - Gajan - 6M227

3.3 Zoom sur les listes électorales de Clarensac

J'ai pu consulter les listes électorales de Clarensac, entre 1900 et 1939¹. Chaque année, seuls trois COMPAN s'y trouvaient, tous descendants du couple principal étudié dans ce mémoire. Sur les premières années, nous retrouvons donc leur fils Frédéric et leurs deux petits-enfants, Émilien et Albert. Puis Frédéric meurt en 1915 et c'est Gaston, le fils d'Émilien, que l'on retrouve alors sur les listes électorales, à partir de 1920. Le tableau ci-dessous récapitule la présence des descendants COMPAN sur les différentes listes électorales de Clarensac.

Élections de ...		1900	1905	1910	1914	1920	1925	1930	1935	1939
Frédéric COMPAN, entrepreneur	Né en 1843 Décédé en 1915	×	×	×	×					
Frédéric «Émilien» Junior COMPAN, cultivateur, agriculteur	Né en 1870 Décédé en 1954	×	×	×	×	×	×	×	×	×
«Albert» Alexandre COMPAN, instituteur, cultivateur	Né en 1866 Décédé en 1960	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Louis «Gaston» COMPAN, cultivateur	Né en 1898 Décédé en 1973					×	×	×	×	×

4. Étude de l'ascendance du couple

Ayant remonté toutes les branches à partir de mon couple souche, j'avais beaucoup d'ascendants à étudier. Je me suis donc concentrée sur les couples ayant le plus d'intérêt, c'est-à-dire ceux pour lesquels j'avais trouvé le plus d'informations. Certains présentent un implexe ou une histoire particulière comme une migration par exemple.

4.1 Jean COMPAN et Marie ARCHINAT

Jean COMPAN et Marie ARCHINAT ont déjà été évoqués dans ce mémoire puisqu'ils sont les parents de Frédéric Alexandre COMPAN, époux du couple souche de mon travail de recherches. Leur histoire se déroule entre deux communes, Parignargues et Montpezat, distantes de quelques kilomètres. De plus, ils sont de confession différentes puisque la famille de **Jean est protestante tandis que Marie est catholique**. Mais cette situation ne semble pas exceptionnelle dans cette région où le protestantisme est très présent. De nombreux couples «mixtes» semblent s'unir, comme le feront Jean et Marie puis Frédéric Alexandre et Louise, mon couple souche.

¹ - AD 30 - Listes électorales - Clarensac - 3M262

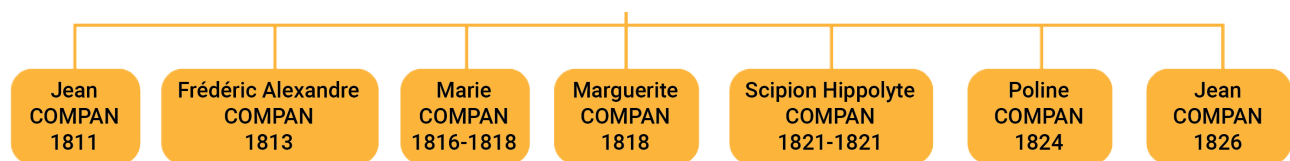
Jean COMPAN naît à Montpezat le 20 mars 1788 et est baptisé selon le rite protestant le 7 avril de la même année¹. Jean COMPAN, son grand-père paternel, est son parrain et lui donne d'ailleurs son prénom. Il grandit comme deuxième enfant et premier fils d'une fratrie de onze, auprès de parents cultivateurs. Mais entre 1807 et 1809, la famille quitte Montpezat pour s'installer dans le village voisin de Souvignargues. C'est là-bas que Jean rencontre sa future épouse, Marie ARCHINAT, de deux ans sa cadette². En effet, la demoiselle est née dans le hameau de Saint-Etienne d'Escatte, dépendant de Souvignargues, en 1790. Mais ses parents, Jacques ARCHINAT et Marie VIGUIER, s'étaient auparavant mariés à Montpezat³. Les deux familles ont donc navigué entre les deux mêmes communes.

Pour en savoir plus sur Jean, j'ai donc consulté la liste du contingent de la classe 1808⁴, la liste de tirage au sort pour cette année là n'étant pas conservée aux archives départementales. J'y ai trouvé Jean COMPAN, mais celui-ci fut réformé, sans plus de précision, puis il est noté «exempt marié». En effet, Jean COMPAN et Marie ARCHINAT se marieront quelques temps plus tard, le 29 juin 1810⁵. Leur acte de mariage m'apprend que la famille COMPAN réside plus précisément à la **métairie d'Auquier**, qui se trouve sur la route menant de Souvignargues à Montpezat.



Carte d'état-major montrant les communes de Montpezat et Souvignargues avec le hameau de St Étienne d'Escatte et le mas d'Auquier.

J'ai recherché dans les tables de contrats de mariage du bureau de Sommière si un contrat aurait été passé entre les deux époux⁶. Et ce fut le cas. **Deux mois avant le mariage, le 10 avril 1810, Jean et Marie passent un contrat de mariage devant Maître BARNIER, notaire à Calvisson⁷**, qui s'est déplacé jusqu'à Saint-Étienne d'Escatte, probablement chez la famille de la mariée. Je me suis donc empressée de le consulter. Les deux futurs époux sont présents avec les parents de Jean et la mère de Marie, son père étant décédé l'année précédente. Comme cela était souvent le cas à l'époque, les mariés choisissent le régime dit «dotal». Marie apporte donc sa dot au mariage, qui s'élève à 1000 francs. Cette somme lui est due par son frère aîné, Jacques, à qui elle a vendue différents immeubles lors d'une vente passée le 22 mai 1809 devant ce même notaire, Me BARNIER. Du côté de l'époux, ses parents lui donnent, dans le cadre d'une donation entre vifs, une pièce de terre et vignes d'un hectare, située à Montpezat. Ils en sont co-proprétaires, le père de 25 ares et la mère de 75 ares. Après le mariage, le couple reste à Souvignargues où naît leur premier enfant, Jean, le 11 mai 1811⁸. Ensuite, ils s'installent à Montpezat puisque c'est là-bas que je trouve la naissance de tous leurs autres enfants. Après Jean naît Frédéric Alexandre⁹, le *de cujus* de ce mémoire, puis une petite Marie vers 1816. Mais celle-ci meurt à l'âge de deux ans, le 10 avril 1818¹⁰. Trois semaines plus tard, le couple accueille une autre petite fille, Marguerite¹¹, puis Scipion Hypolyte naît en 1821¹². Mais lui aussi vivra peu de temps puisqu'il meurt à l'âge de cinq mois¹³. Enfin, la fratrie se compléta avec la naissance de Poline en 1824¹⁴ puis de Jean en 1826¹⁵. Ce dernier sera par la suite appelé Hyppolite dans les actes le concernant, ce qui m'empêchera de le confondre avec son frère aîné lui aussi prénommé Jean.



1 - AD 30 - Registres protestants - Montpezat - E dépôt 33 10
 2 - AD 30 - Registres paroissiaux - Souvignargues - 5 E 321 3
 3 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 7
 4 - AD 30 - Liste du tirage au sort - 1 R 35
 5 - AD 30 - Actes d'état-civil - Souvignargues - 5 E 5785
 6 - AD 30 - Tables des contrats de mariage - 6MI22

7 - AD 30 - Minutes notariales - Me Barnier - 2 E 22/202
 8 - AD 30 - Actes d'état-civil - Souvignargues - 5 E 5785
 9 - 10 - 11 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605
 12 - 13 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3606
 14 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3607
 15 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3608

L'année 1857 est difficile pour la famille puisque Marie ARCHINAT, alors âgée de 66 ans, est malade¹. Elle décide donc de mettre ses dernières volontés par écrit au cas où elle mourrait. Elle rédige ainsi son testament devant Me FOSSE, notaire à Montpezat, le 7 février 1857². Marie désigne Jean dit Hyppolite, son plus jeune fils, comme héritier du quart de ses biens meubles et immeubles. À cette époque, Hyppolite travaille comme cantonnier pour le village, mais il est surtout célibataire et réside avec ses parents qu'il aide probablement au quotidien. C'est donc sûrement en remerciement de cette aide qu'elle le désigne comme héritier. Il touchera ainsi une part supplémentaire à ses frères et sœurs dans la succession de sa mère. De plus, Marie lègue l'usufruit de la moitié de ses biens à son mari dans le cas où elle décéderait avant lui. Ce décès ne tardera d'ailleurs pas trop puisque Marie meurt quelques mois plus tard, le 26 octobre 1857³.

En 1866, je retrouve Jean COMPAN dans la liste des protestants imposés au rôle des contributions directes⁴. Ce document a été utilisé afin de calculer la répartition de l'indemnité de logement à verser au Pasteur de Saint-Mamert, M. ARNAL, qui officie dans plusieurs communes du canton de Saint-Mamert, dont Montpezat. Ainsi, j'ai la confirmation que Jean est bien protestant, comme ses parents avant lui. Dans cette liste, nous retrouvons également deux de ses fils, Jean et Hyppolite, qui sont alors mariés et chefs de famille. Je remarque également que Jean et ses fils sont relativement modestes puisqu'ils payent des sommes d'imposition assez faibles, de moins de dix francs. À titre de comparaison, la majorité des autres personnes citées payent plutôt entre 30 et 100 francs et le plus aisé paye jusqu'à 255 francs.

Etat des familles protestantes imposées au rôle des Contributions Directes.		1866
Rôle général		12056
Contribution pour le personnel ecclésiastique		7 12
Contribution pour le personnel ecclésiastique		60 81
Contribution pour le personnel ecclésiastique		255 26
Chabal Jean et Hyppolite		21 39
Chabal Jean et Hyppolite		31 79
Compagn Jean et Hyppolite		8 66
Compagn Hyppolite		8 07
Compagn Jean		13 71
Compagn Jean et Hyppolite		9 41
Compagn Jean et Hyppolite		19 11
Compagn Jean et Hyppolite		34 40
Compagn Jean et Hyppolite		8 02

État des familles imposées de Montpezat en 1866. AD 30 - E dépôt 33/47

Jean COMPAN survivra à sa femme durant de longues années. Il s'éteint en effet à l'âge de 83 ans, le 31 janvier 1872⁵. J'ai pu consulter sa déclaration de succession afin d'en savoir plus sur sa situation financière au moment de son décès⁶. C'est Casimir CANTIER, le mari de Marguerite, l'une des filles de Jean, qui comparait lors de la succession, agissant pour son épouse et les autres héritiers. Ces derniers sont au nombre de quatre: Frédéric Alexandre COMPAN qui réside à Clarensac, Jean, alors cultivateur à Montpezat, Polinie qui habite à Nîmes avec son époux, et Hyppolite, toujours cantonnier à Montpezat, qui s'est marié depuis le décès de sa mère quinze ans auparavant. La succession de Jean comprend quelques terres, qu'il a pris soin de partager entre ses enfants par un acte notarié passé devant Me FOSSE dix ans avant son décès⁸. Sa déclaration de succession sera ensuite complétée en 1873 en raison de l'omission d'une parcelle de terre dans la déclaration initiale⁹.

1 - Comme indiqué dans son testament - AD 30 - 2E82 3753

2 - AD 30 - Minutes notariales - Me Fosse - 2E82 3753

3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3612

4 - AD 30 - État des familles imposées protestantes - Montpezat - E dépôt 33/47

5 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3616

6 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/23

7 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5 E 2398

8 - AD 30 - Minutes notariales - Me Fosse - 2 E 82/3757

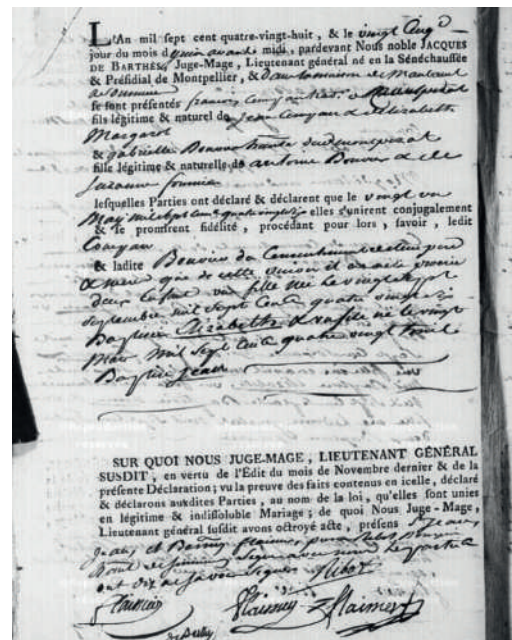
9 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/24

4.2 François COMPAN et Gabrielle BOUVIER

La famille COMPAN étant protestante, je me doutais que mes recherches se compliqueraient pour la période allant de 1685 à 1787. En effet, cela correspond au « désert », cette période de clandestinité pour les protestants restés en France entre la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV et l'édit de tolérance signé à Versailles en 1787. Les archives protestantes pour cette période sont donc rares, et il est difficile de retrouver des actes de baptême, de mariage ou de sépulture, pour ceux qui n'ont pas été inscrits dans les registres catholiques¹.

Dans un premier temps, je n'ai pas pu trouver d'informations sur les naissances de François COMPAN et de son épouse Gabrielle BOUVIER, les grand-parents paternels du *de cujus* de ce mémoire. J'avais seulement pu en estimer la date d'après leurs actes de décès. J'ai cependant eu la chance de découvrir leur acte de mariage², dans un registre protestant de Montpezat, qui fut conservé. François et Gabrielle se sont donc unis dans la foi protestante, en toute illégalité à l'époque, le 9 juillet 1786, à Montpezat. Cet acte m'apprend alors que François est le fils de Jean COMPAN et d'Elisabeth MARGAROT et que Gabrielle est la fille d'Antoine BOUVIER et de feu Suzanne FOURNIER. J'avais auparavant pu trouver le nom du père de François puisque celui-ci était le parrain de son petit-fils³, le premier fils de François et Gabrielle.

À partir de 1787, les protestants sont de nouveau tolérés en France et les registres sont donc plus accessibles. Je peux donc facilement découvrir les naissances des enfants de François et Gabrielle nés après cette date. Ils sont au nombre de dix, entre 1788 et 1809⁴. Mais au fil de mes recherches, j'ai la chance de tomber sur un relevé disponible sur Geneanet, qui indique la date de naissance d'une fille du couple en 1786, ainsi que leurs dates de naissances à tous les deux et les mariages de leurs parents. Beaucoup d'informations que je m'empresse de vérifier en retrouvant le document original d'où est tiré ce relevé. Il s'agit d'une déclaration faite par les protestants pour rétablir officiellement leur état civil auprès du Juge-Mage et lieutenant de la Sénéchaussée de Montpellier⁵. Le 25 juin 1788, François et Gabrielle se présentent donc devant le Juge-Mage à Sommières et déclarent qu'ils se sont mariés à Montpezat le 21 mai 1786, et qu'il est né de leur mariage deux enfants. Le premier est une fille, Élisabeth, née le 27 septembre 1786, et le second est Jean, dont j'avais déjà trouvé l'acte de baptême dans le registre protestant de Montpezat.



Déclaration devant le Juge-Mage de la Sénéchaussée de Montpellier - AD 34 - 5MI34/10

Les informations présentes sur cet acte de « réhabilitation » du mariage de François COMPAN et Gabrielle BOUVIER confirment donc leur filiation, que je connaissais déjà, tout comme la naissance de Jean. Mais j'apprends qu'ils ont eu une première fille, ce dont je n'avais pas connaissance jusque là. De plus, leur date de mariage est différente de celle présente dans le registre protestant de Montpezat. L'un des documents indique un mariage le 21 mai et l'autre le 9 juillet de la même année. Les parents de chacun des deux époux ont également passés ce type d'acte, le même jour, et j'y découvre donc les dates des naissances de François et Gabrielle. Lui est né le 17 mars 1766 et elle le 5 mai 1766. Ils se marient donc à tout juste vingt ans.

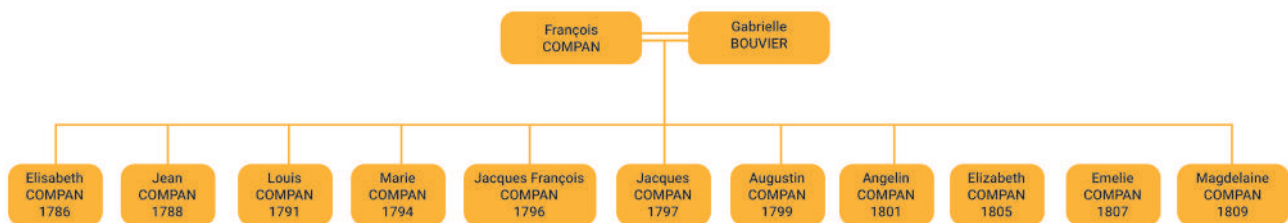
1 - Cours de généalogie de Mr COSSON - D.U. Généalogie et histoire des familles - Université de Nîmes

2 - AD 30 - Registres protestants - Montpezat - E dépôt 33 10

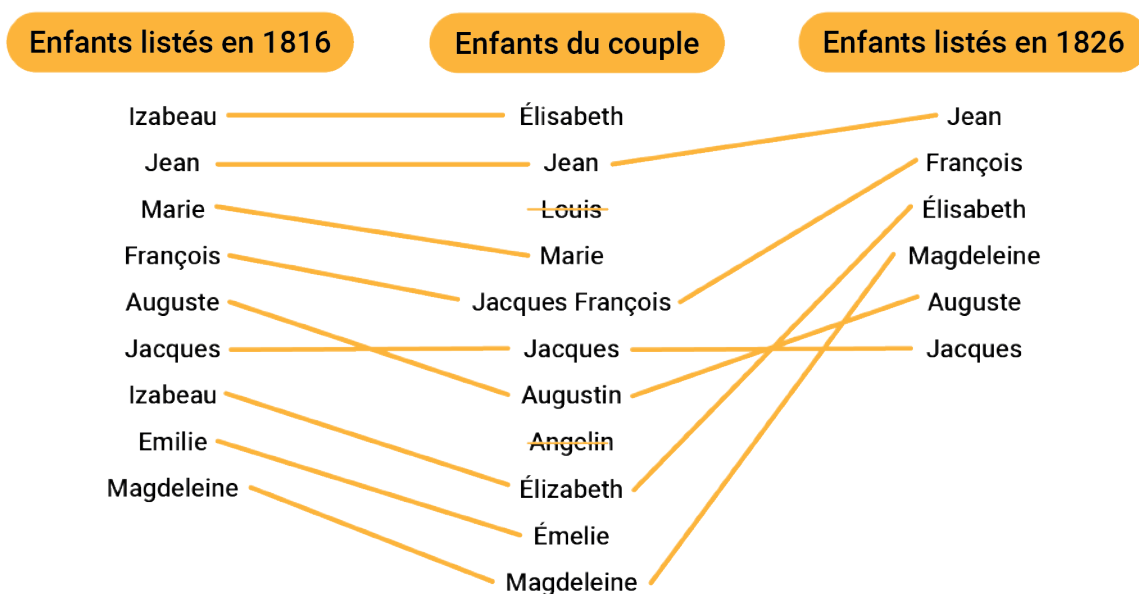
3 - AD 30 - Registres protestants - Montpezat - E dépôt 33 10

4 - AD 30 - Registres protestants - Montpezat - E dépôt 33 10 - 5E3603 - 5E3604 - 5 E 5785

5 - AD 34 - Actes de réhabilitation des protestants - Montpellier - 5MI34 10



François COMPAN n'aura pas le temps de voir ses enfants se marier, à l'exception de Jean, l'aîné, qui épousa Marie ARCHINAT en 1810¹. En effet, **François meurt assez tôt, à l'âge de 50 ans, le 18 août 1816**². Il laisse derrière lui plusieurs enfants mineurs dont ses trois dernières filles, Elizabeth, Émelie et Magdelaine, qui n'ont que 7, 9 et 11 ans. J'ai pu retrouver sa déclaration de succession qui m'a permis d'en savoir plus sur son patrimoine au moment de son décès³. Ainsi, ses meubles, effets et vestiaire sont estimés à la somme de 100 francs, auxquels s'ajoutent trois parcelles de terres situées sur le terroir de Montpezat. Sa déclaration de succession liste également ses héritiers, qui sont ses enfants. Mais tous n'y sont pas cités et les prénoms sont également parfois différents de ceux que j'avais trouvés. Je me suis donc attachée à identifier chaque enfant cité, ce qui me permettrait de savoir quels enfants sont décédés avant, surtout pour ceux pour lesquels je n'ai pas trouvé d'autres informations que leur acte de naissance. Dix ans après son mari, c'est **Gabrielle BOUVIER qui meurt à son tour, le 12 juin 1826** à Montpezat⁴. Je me suis également procuré sa déclaration de succession⁵, retrouvée grâce aux tables de successions et absences⁶. Sa succession n'est réglée que deux ans après son décès et est assez modeste. Elle consiste seulement en ses habits et hardes, estimés à 100 francs. Là encore, les enfants sont cités comme héritiers et certains ont dû mourir entre 1816 et 1826 car la liste de noms est plus réduite qu'en 1816.



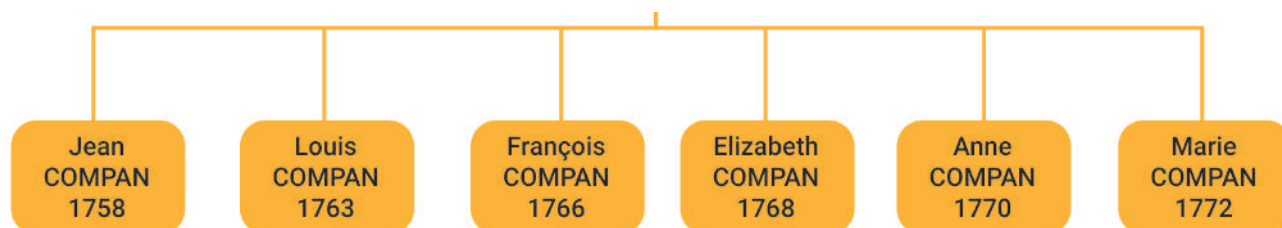
En comparant les listes des enfants cités dans les déclarations de successions de François et Gabrielle, on peut en déduire que Louis et Angelin sont probablement décédés jeunes, durant l'enfance. De plus, Élisabeth, l'aînée, Marie et Émelie sont sûrement décédées entre 1816 et 1826. Cela me permet donc d'affiner un peu le sort des enfants de la fratrie.

1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5 E 5785
 2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605
 3 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/2
 4 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3608
 5 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/5
 6 - AD 30 - Tables de successions et absences - 13 Q 9/6

4.3 Jean COMPAN et Elisabeth MARGAROT

Intéressons nous maintenant aux arrière-grand-parents de Frédéric Alexandre COMPAN. **Jean COMPAN naît le 12 octobre 1724**, comme me l'indique son acte de baptême, retrouvé dans les registres paroissiaux de la paroisse Saint-Sébastien de Montpezat¹. Il est le fils de Jacques COMPAN et de Marie COMPAN, mais tous deux ne semblent pas avoir de lien familial proche car aucune dispense n'est sollicitée au moment de leur mariage². Jacques et Marie auront au moins neuf enfants, que j'ai retrouvés grâce aux registres paroissiaux de Montpezat, dont Jean. De son côté, **Elisabeth MARGAROT naît dans le village de Maruéjols à quelques kilomètres de Montpezat. Elle voit le jour le 24 avril 1736³** et est la fille de Mathieu MARGAROT et Magdeleine AUDEMARD. Au moment de leur naissance, Jean et Elisabeth semblent donc être issus de familles catholiques. Mais nous sommes en plein dans la période du Désert, où les protestants n'ont pas la liberté de culte et doivent donc cacher leur foi.

Mes recherches sur ce couple se compliquent cependant puisque je ne trouve pas trace de leur mariage ni de la naissance d'enfants, à l'exception d'une petite Marie née en 1772⁴ et de François, leur fils, dont je connaissais déjà l'existence. Cela me porte à croire qu'ils sont protestants, expliquant leur absence des registres paroissiaux catholiques. Malheureusement, il n'y a pas de registres protestants conservés aux archives départementales pour cette période là, sur le village de Montpezat. Je me suis donc rapidement dirigée vers les déclarations passées après 1787 devant le Juge-Mage de la Sénéchaussée de Montpellier⁵, suite à la signature de l'édit de tolérance. En effet, j'avais déjà repéré qu'une déclaration concernait Jean et Elisabeth et c'est d'ailleurs grâce à cela que j'avais pu trouver la date de naissance de leur fils François. **Cette déclaration m'apprend donc que le couple s'est marié à Montpezat le 17 février 1757 et qu'ils ont eu six enfants**: Jean en 1758, Louis en 1763, François en 1766, Elizabeth en 1768, Anne en 1770 et enfin Marie en 1772.



Tout cela me confirme donc que la famille est protestante, même si les actes de baptême des deux époux semblaient indiquer le contraire. Une autre preuve s'ajoute à cela. Il s'agit de l'acte de décès du père de Jean, Jacques COMPAN, en date du 8 juin 1774⁶, qui indique qu'il fut inhumé «après avoir abjuré les erreurs de Calvin et embrassé la religion catholique romaine depuis environ sept ans». En cette période trouble pour les protestants en France, la situation de la famille COMPAN montre donc que certains tentaient de respecter la loi par moment, faisant baptiser leurs enfants selon les rites catholiques ou abjurant de la religion protestante de manière publique, tout en continuant à vivre dans la foi protestante, en la transmettant à leurs enfants.

Pour compléter le peu d'informations que j'avais sur Jean et Marie, j'ai recherché s'ils avaient passés un contrat de mariage, ce qui fut le cas. Le contrat est passé le 17 février 1757 devant Me MAZOYER, notaire à Clarensac⁷. Et la famille MAZOYER de Clarensac semble être une grande famille protestante de la commune, ce nom étant régulièrement cité dans les documents importants de Clarensac. Aujourd'hui encore, on trouve des caveaux familiaux au nom de MAZOYER dans la partie protestante du cimetière de la commune.

1 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 4

2 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 5

3 - AD 30 - Registres paroissiaux - Saint-Côme-et-Maruéjols - E dépôt 151 1

4 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 10

5 - AD 30 - Actes de réhabilitation des protestants - Montpellier - 5M134/10

6 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 7

7 - AD 30 - Minutes notariales - Me Mazoyer - 2 E 24/51

Le contrat de mariage annonce que les futurs époux promettent de s'unir «en vrai et légitime mariage en l'Église catholique et apostolique romaine»¹. Cependant, je ne trouverais pas trace de ce mariage catholique par la suite, le couple semblant s'être uni dans la foi protestante. **La mère de la mariée s'engage à verser la somme de 285 livres à sa fille, probablement en guise de dot**, mais uniquement lorsque les plus jeunes frères et sœurs d'Élisabeth auront atteint l'âge de vingt-cinq ans. En revanche, l'époux reçoit quand même déjà la somme de 85 livres sous la forme de bijoux en or et en argent et de linge de table et de lit. Du côté de l'époux, il reçoit de son père la moitié de ses biens présents et à venir.

Enfin, après en avoir découvert un peu plus sur le mariage de Jean COMPAN et Elisabeth MARGAROT, je me suis intéressée à leurs décès pour retrouver leurs déclarations de succession, si toutefois ils étaient concernés par ce type de document. Ainsi, **Elisabeth MARGAROT s'éteint la première, le 25 avril 1809²**, à Montpezat. Pour savoir si une déclaration de succession a été faite, je consulte les tables des décès³, ancêtres des tables de successions et absences qui ne commencent qu'en 1825 pour le canton de Clarensac. J'y retrouve bien Élisabeth et les informations dont j'ai besoin pour consulter les déclarations de succession. Celle-ci date du 21 octobre 1809⁴. C'est Louis COMPAN, l'un de ses fils, qui comparait dans le cadre de cette mutation par décès. On peut penser que c'est lui qui prend en charge cette démarche et non son frère aîné Jean, car sa mère est décédée à son domicile, comme me l'a appris son acte de décès. Il est alors cultivateur à la métairie des tuileries, à Montpezat, et il représente également ses frères et sœurs : Jean, François, Isabeau et Marie.



Métairie des tuileries, à Montpezat.
On remarque aussi un «Mas Margarot» du même nom qu'Élisabeth MARGAROT. AD 30 - 3 PFI 188 1

La succession se compose uniquement de la somme de 285 livres qui lui avait été constitué en dot au moment de son mariage. Cette somme fut léguée à ses enfants par le biais d'un testament qu'Élisabeth a rédigé peu avant sa mort, le 18 mars 1809, devant Me COULOMB, notaire à Saint-Cômes⁵. J'ai donc consulté ce testament qui m'a fournit quelques informations supplémentaires sur la fin de vie d'Élisabeth MARGAROT. **Elle et son mari résidaient alors à la métairie Bartarasse, sur le terroir de Montpezat.** Mais depuis septembre 1808 environ, **Elisabeth habitait chez son fils à la métairie des tuileries car elle était infirme.** Son fils et son épouse, Catherine VERUN, devaient alors prendre soin d'Élisabeth MARGAROT, comme ne semblait pas pouvoir le faire son époux Jean COMPAN. En retour de cette aide durant la fin de sa vie, Élisabeth légua à son fils Louis le quart de tous ces biens à titre de précipat, en plus de la part qui lui reviendra de droit au moment de la succession. Les trois quarts restant furent partagés de manière équitable entre Louis et les autres enfants.

L'année suivant le décès d'Élisabeth, **Jean meurt à son tour, le 26 septembre 1810⁶**, à Montpezat. Mais l'acte de décès ne mentionne que le nom du défunt, sans autre information. Je n'étais donc pas sûre qu'il s'agissait du bon Jean COMPAN et je me suis donc procuré la déclaration de succession afin de valider ou non l'hypothèse de ce décès⁷. La déclaration me confirma bien l'identité de Jean COMPAN grâce à la liste des héritiers, qui sont bien ses enfants. Mais il est décédé sans testament et ne laisse aucun bien au moment de son décès. Il avait en effet déjà transmis tous ses biens à son fils aîné Jean, dans le cadre du contrat de mariage de celui-ci, passé le 23 décembre 1789 à Sauzet, comme cela est indiqué dans la déclaration de succession.

1 - AD 30 - Minutes notariales - Me Mazoyer - 2 E 24/51

2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5Mi38/1067

3 - AD 30 - Enregistrement - Tables des décès - 13 Q 8/3

4 - AD 30 - Déclaration de succession - 12 Q 3/14

5 - AD 30 - Minutes notariales - Me Coulomb - 2 E 62/20

6 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3604

7 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/1

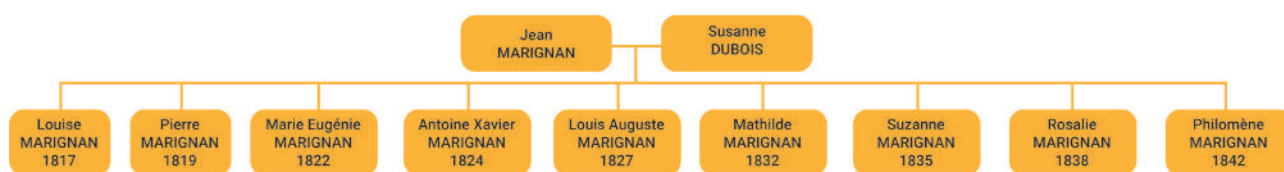
4.4 Jean MARIGNAN et Susanne DUBOIS

Découvrons à présent l'ascendance de Louise MARIGNAN. Jean MARIGNAN et Susanne DUBOIS ont déjà été rapidement évoqués précédemment puisqu'ils sont ses parents.

Jean MARIGNAN est né le lendemain de Noël, en l'année 1789¹, à Montpezat. Il est le troisième fils d'Antoine MARIGNAN et de Susanne VIDAL, qui sont cultivateurs. Il est baptisé le 29 décembre en présence de son parrain, Jean CHABERT, et l'épouse de ce dernier, Magdeleine MONTEL, qui est sa marraine. Après son enfance à Montpezat, sur laquelle nous n'avons pas plus d'informations, nous retrouvons Jean en 1809, il a alors 20 ans. Cette année là, il doit participer au tirage au sort des conscrits de son canton, afin de savoir s'il devra effectuer un service militaire. Je retrouve donc son nom sur le tableau des conscrits², classés selon le rang que le sort leur a attribué. Jean MARIGNAN a tiré le numéro 34, un mauvais numéro. Mais **il est réformé pour « défaut de taille »** puisqu'il ne mesure qu'un mètre quarante-six.

Susanne DUBOIS, elle, naît le 1^{er} novembre 1798, à Montpezat également. Elle est la première enfant de Pierre DUBOIS et de Louise VIGUIER, qui ne sont pas encore mariés, comme nous le découvrirons par la suite. En effet, le couple aura trois filles avant de se marier, en 1806. Susanne grandit au sein d'une fratrie exclusivement féminine, composée de sept filles, dont l'une souffre probablement d'un déficit mental puisqu'elle est qualifiée « d'aliénée ». Mais je n'ai pas pu retrouver l'acte de naissance de Susanne, ni à Montpezat, ni à Souvignargues où sont nées certaines de ses sœurs. Sa naissance, en date du 1^{er} novembre 1798, est indiquée sur son acte de mariage qui précise que l'événement est attesté par un acte de notoriété passé devant le juge de Paix du canton de Saint-Mamert le 10 novembre 1813. Mais la série 15U des archives départementales du Gard concernant la justice de Paix ne conserve pas de documents antérieurs à 1912 pour ce canton. Impossible donc de mettre la main sur cet acte de notoriété.

Susanne et Jean grandissent tous deux à Montpezat et c'est donc là-bas qu'ils font connaissance. **Ils se marieront le 31 janvier 1816³,** Susanne ayant tout juste dix-huit ans. Après cela, ils auront ensemble neuf enfants en vingt-cinq, dont les huit premiers au moins atteindront l'âge adulte.



Dans les années 1840, les aînés de la fratrie commencèrent à s'établir. C'est d'abord Louise qui épouse Frédéric Alexandre COMPAN en 1842, l'année où naîtra Philomène, la plus jeune de la famille. En 1843, c'est au tour de Marie Eugénie, puis Pierre en 1844 et Pierre Auguste en 1848. Le 2 septembre 1854, Jean MARIGNAN, alors âgé de 64 ans, est malade et décide de rédiger son testament⁴.

Ce testament m'apprend que **Jean MARIGNAN est surnommé *Le Duc*.** Ce dernier donne et lègue la simple jouissance de la maison familiale, située rue basse à Montpezat, à son épouse Susanne DUBOIS pour que celle-ci puisse continuer à y vivre après le décès de son mari. Elle obtient également la jouissance d'une parcelle de terre et de vignes de vingt ares. **Il était temps que Jean rédige son testament puisqu'il meurt dès le lendemain, le 3 septembre 1854⁵.**

1 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - 5E180 1

2 - AD 30 - Tableau des conscrits classés selon le rang attribué par le sort - 1 R 36

3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605

4 - AD 30 - Minutes notariales - Me Fosse - 2 E 82/3752

5 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3612

Après le décès de son mari, Susanne continue donc à vivre dans sa maison grâce à l'usufruit laissé par son défunt époux. Mais il semblerait qu'elle trouve une occupation professionnelle, elle qui était jusqu'alors toujours désignée comme étant «sans profession». En effet, au moment du mariage de sa fille Rosalie en 1856¹, Susanne est accoucheuse. Et plus tard, au moment de son propre décès, elle sera qualifiée de sage-femme². Susanne exerça donc la profession de sage-femme durant plusieurs années, accompagnant les femmes enceintes de Montpezat et les aidant à accoucher. Après avoir fait cette découverte, j'ai donc voulu savoir si elle avait passé une formation pour devenir sage-femme et j'ai entrepris de consulter les archives des hôpitaux des environs de Montpezat pour savoir si l'un d'eux proposait des cours d'accouchement. D'après l'inventaire des archives du Gard, l'hospice de l'Humanité de Nîmes proposait ce type d'enseignement et des archives sont conservées pour la période 1797-1883³. J'ai donc consulté ce dossier, espérant retrouver une trace de Susanne. Malheureusement, il y a très peu d'informations nominatives dans cette liasse d'archives, qui comprend plutôt des documents administratifs relatifs aux conditions des cours et aux critères que doivent remplir les élèves. Elles devaient être «de bonne vie et mœurs», devaient savoir lire et écrire et être âgée de 18 à 35 ans. Susanne ne remplissait donc pas cette condition d'âge et n'a pas pu suivre ces cours d'accouchement. Il semblerait donc qu'elle soit devenue accoucheuse par son expérience personnelle, plutôt que par une formation.

Susanne DUBOIS meurt le 19 septembre 1863⁴, à l'âge de 64 ans. Sa déclaration de succession est rédigée l'année suivante, le 8 novembre 1864⁵. C'est son gendre Frédéric Alexandre COMPAN qui comparait, agissant pour lui et son épouse ainsi que les frères et sœurs de celle-ci, également héritiers. C'est l'occasion de découvrir ce que sont devenus les enfants de Jean MARIIGNAN et Susanne DUBOIS. Les trois garçons de la fratrie se sont éparpillés dans les environs de Montpezat et parfois un peu plus loin. L'aîné, Pierre, est propriétaire à Veyrargues dans l'Hérault. Antoine est domestique à Saint-Dionisy et Louis est cultivateur à Maruéjols. Du côté des filles, Louise est mariée à Frédéric Alexandre COMPAN et vit à Clarensac, Mathilde a épousé Jean CHALAS et habite à Russan, Rosalie est appelée tout simplement Rose, Marie s'est fait représentée par une parente de son époux et Suzanne vit avec son mari à Saint-Côme. La benjamine de la famille, Philomène, n'est pas citée. C'est la seule de la fratrie dont je n'ai trouvé aucune autre information à l'exception de sa naissance. Tout porte à croire qu'elle serait donc décédée durant l'enfance.

La succession de Susanne se fait selon la loi en vigueur, celle-ci étant décédée ab-intestat. Elle laisse à ses enfants plusieurs immeubles sur la commune de Montpezat : cinq parcelles de terre, une pâture, une parcelle de mûriers et une parcelle de vigne, d'une valeur totale estimée à 340 francs. Ces parcelles se situent essentiellement au Mas de Cagaroule à l'exception d'une au Mas d'Aurouge et d'une autre à Fontagnargues. Les terres de la famille étaient donc toute situées à l'extrême sud de la commune dans une zone vallonnée, aujourd'hui très boisée.

Emplacement des parcelles de la famille MARIIGNAN à Montpezat.
Vue aérienne 2021 - Géoportail



1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3612

2 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E7227

3 - AD 30 - Maternité et cours d'accouchement - Hospice de l'Humanité de Nîmes - H dépôt 12/297

4 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E7227

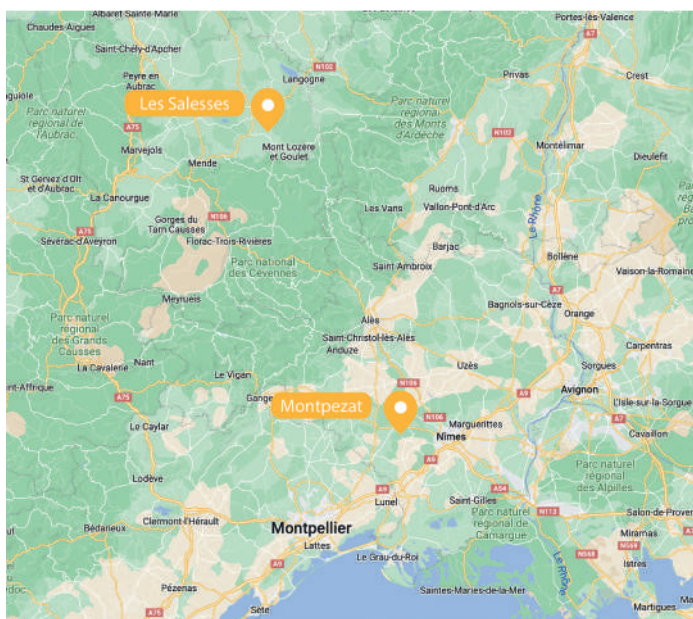
5 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/19

4.5 Pierre DUBOIS et Louise VIGUIER

Pierre DUBOIS et Louise VIGUIER sont les grand-parents maternels de Louise MARIGNAN. Leur histoire est atypique car ils eurent une longue vie commune avant même de se marier, situation qui se reproduira avec leur petite-fille Louise MARIGNAN. Quelques autres surprises sont également venues pimenter mes recherches sur ce couple.

Louise VIGUIER est native de Montpezat et fut baptisée le 21 juillet 1776 dans la paroisse Saint-Sébastien une semaine après sa naissance¹. Son acte de baptême m'apprend l'identité de ses parents, Pierre VIGUIER, travailleur, et Magdelaine DELIMPE. Le parrain de Louise est son grand-père, Pierre VIGUIER, et sa marraine est Jeanne REMESY, sa grand-tante. Louise était le premier enfant de Pierre et Magdelaine, qui s'étaient mariés l'année précédente à Langlade², la commune d'origine de Magdelaine.

Les origines de Pierre DUBOIS furent plus difficiles à trouver et restent encore pour l'instant une simple hypothèse que je n'ai pu confirmer. En effet, les différents actes le concernant tout au long de sa vie m'ont permis d'établir une plage de dates pour sa naissance, qui se situe donc entre 1760 et 1763. Son acte de mariage avec Louise VIGUIER³ m'a également apporté quelques informations. Il est âgé de 46 ans en 1806 et est le fils d'Antoine DUBOIS et Marianne DUBOIS. Tout me porte à croire qu'il n'est pas originaire des environs puisque son acte de mariage indique qu'il réside à Montpezat depuis environ dix ans, ce qui expliquerait que je n'ai pas trouvé trace de ses parents ou d'autres membres de sa famille dans les registres paroissiaux de Montpezat. J'ai donc orienté mes recherches sur Filae et Geneanet afin de retrouver un Pierre DUBOIS qui pourrait correspondre au mien. Sans aucune information sur sa région natale, je ne pouvais en effet pas chercher au hasard et j'espérais obtenir une piste via les bases de données de ces deux sites.



Cette recherche porta ses fruits. J'ai pu retrouver l'acte de naissance d'un certain **Pierre DUBOIS né le 22 août 1760 aux Salesses, un hameau dépendant de Montbel, en Lozère**⁴. Il est le fils d'Antoine DUBOIS, ménager, et de Marianne DUBOIS, et l'aîné d'une fratrie de huit enfants⁵. Malgré toutes ces informations concordantes, rien ne me permet d'établir avec certitude que ce Pierre DUBOIS est bien celui que je retrouve par la suite à Montpezat. Ma seule piste était de consulter la déclaration de succession d'Antoine DUBOIS décédé aux Salesses en 1805⁶. Cela m'aurait peut-être permis de découvrir les héritiers d'Antoine et de faire le lien avec mon Pierre DUBOIS de Montpezat. J'ai donc contacté les archives de la Lozère par mail afin d'obtenir une copie de cette déclaration de succession, ne pouvant me déplacer à Mende où se trouve la salle de lecture, mais je n'ai à ce jour reçu aucune réponse.

1 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 8

2 - AD 30 - Registres paroissiaux - Langlade - E dépôt 26 56

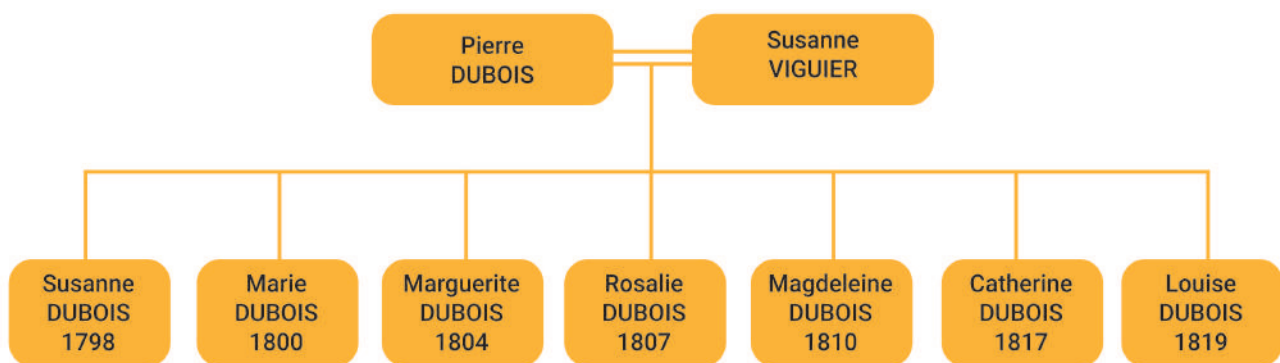
3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5Mi38/1067

4 - AD 48 - Registres paroissiaux - 1 MI EC 100/2

5 - AD 48 - Registres paroissiaux - 1 MI EC 100/2

6 - AD 48 - Déclaration de succession - 3 Q 4006

Vers 1796, Pierre DUBOIS s'installe donc dans la région de Montpezat¹ où il rencontre Louise VIGUIER, de seize ans sa cadette. Ils entament une relation puisqu'une petite Susanne voit le jour le 1^{er} novembre 1798 à Montpezat². En 1800, ils ont une seconde fille, prénommée Marguerite³ (puis Marie par la suite), qui naît à Saint-Étienne d'Escatte où réside le couple. Pierre et Louise sont indiqués comme légitimement mariés, ce qui n'est en réalité pas le cas. Et le même mensonge est répété en 1804, lors de la déclaration de la naissance de leur troisième fille Marie⁴ (appelée Marguerite par la suite) à Souvignargues. Il est également intéressant de constater que le nom de famille de Louise, VIGUIER, est différent sur chacun des actes de naissances des deux fillettes. Il est noté VEÏRE sur l'acte de 1804 et VEJE sur l'acte de 1800. Après trois filles et presque dix ans de vie commune en tant que couple marié, **Pierre DUBOIS et Louise VIGUIER vont s'unir à Montpezat le 1^{er} septembre 1806⁵**, rectifiant leur situation mensongère auprès de l'état-civil. Pierre a alors 46 ans et Louise 30 ans, et ils déclarent et légitiment la naissance de leurs trois filles, Susanne, Marguerite et Marie. La famille est de retour à Montpezat, après avoir vécu quelques années à Souvignargues, à quelques kilomètres de là. C'est donc à Montpezat que naissent leurs autres enfants : Rosalie en 1807⁶, Magdeleine en 1810⁷, Catherine en 1817⁸ et Louise en 1819⁹. À la naissance de leur dernière fille, Louise est alors âgée de 43 ans et Pierre de près de 60 ans.



Même si Louise VIGUIER est beaucoup plus jeune que son époux, c'est elle qui décéda la première. **Le 3 septembre 1832¹⁰, le jour même de sa mort, elle rédige son testament devant Me MAZOYER**, notaire à Clarensac¹¹. Ce testament est l'occasion d'en apprendre un peu plus sur la famille. Ainsi, Louise et son mari résident à la métairie du Mas de Caguarolles à Montpezat. Par son testament, Louise lègue à son époux la jouissance de la moitié des biens meubles et immeubles qu'elle laissera à son décès.



Mas de Caguarolle. AD 30 - Plan du cadastre napoléonien. 3 PFI 188 1

Louise étant décédée, j'ai également consulté sa déclaration de succession en date du 1^{er} mars 1833¹². C'est Pierre DUBOIS qui comparait au nom de ses sept filles : Rose, Marguerite, Catherine, Louise, Magdeleine, Marie et Françoise. On remarque que les prénoms des filles diffèrent légèrement de la réalité de l'état-civil. Rosalie est alors appelée Rose et Susanne n'apparaît pas, au contraire d'une Françoise. La déclaration de succession rappelle que Pierre hérite de la jouissance des biens de son épouse. La succession est composée d'une terre et d'une vigne situées dans le secteur du Mas d'Aurouge à Montpezat.

1 - D'après son acte de mariage - 5Mi38/1067

2 - D'après son acte de mariage - AD 30 - 5E3605

3 - AD 30 - Actes d'état-civil - Souvignargues - 5 E 5784

4 - AD 30 - Actes d'état-civil - Souvignargues - 5 E 5785

5 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5Mi38/1067

6 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5Mi38/1067

7 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5Mi38/1067

8 - 9 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3605

10 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - E dépôt 33 8

11 - AD 30 - Minutes notariales - Me Mazoyer - 2 E 24 116


12 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/5

Huit ans après le décès de sa femme, alors qu'il est âgé de 80 ans, **Pierre entreprend de préparer sa succession**. En effet, il lui est devenu difficile d'exploiter ses terres et de s'assurer des moyens d'existence suffisants. **Il souhaite donc que ces enfants lui versent une pension alimentaire pour subvenir à ses besoins jusqu'à son décès**. Il pourrait pour cela tenter contre ses sept filles une action de paiement de pension mais cela aurait pour résultat un partage compliqué entre les enfants. Il a donc décidé d'anticiper sa succession en partageant ses biens entre ses héritiers qui, en échange, lui verseront une pension alimentaire annuelle de 200 francs. Le 24 avril 1840, Pierre DUBOIS passe donc un acte de partage devant Jacques Léon MANSE, notaire à Nîmes¹.

En échange de leur part d'héritage, touchée à l'avance, les filles de Pierre s'engagent à lui verser une pension alimentaire et viagère tous les trois mois, d'un montant annuel de 200 francs, jusqu'à son décès. Du côté des héritières, la succession ne sera pas divisée en sept parts mais en six, Catherine étant internée pour cause d'imbécillité. Les six sœurs prennent donc en charge l'héritage de Catherine et s'engagent à lui verser de quoi vivre. De plus, deux des sœurs toucheront un montant plus élevé grâce aux dispositions prises dans leurs contrats de mariage respectifs. La fille aînée, Susanne, a en effet droit au quart des biens de son père et Marguerite a obtenu le quart des biens de sa défunte mère. Ainsi, Louise, Rose, Marie et Magdeleine toucheront 265,45 francs, Marguerite 441,63 francs et Susanne 473,39 francs. **Mais ces sommes ne sont pas versées en argent comptant mais sous forme de lots comprenant argent et terres**. Susanne hérite ainsi de nombreuses terres sur le terroir de Montpezat, d'une somme de 100 francs et de la chambre de la **maison familiale, le Mas de Caguarolles**, située au dessus de la cuisine. Marguerite obtient elle aussi un ensemble de terres aux alentours du Mas de Caguarolles ainsi qu'une moitié de la bergerie. Magdeleine hérite de plusieurs parcelles de terres également, tandis que Marie reçoit les 200 francs promis dans son contrat de mariage plus le complément de 15,45 francs. Rose, quant à elle, reçoit des terres à Montpezat et une parcelle voisine à Souvignargues ainsi que la cuisine de la maison. Enfin, Louise obtient quelques parcelles et l'autre moitié de la bergerie. Cet acte de partage m'a donc permis d'en savoir plus sur la situation financière de la famille, qui semble assez confortable. Pierre DUBOIS était en effet propriétaire de nombreuses parcelles de terres et d'une maison, le Mas de Caguarolle. Cette maison était composée d'une cour et d'une bergerie, d'une cuisine et d'une chambre à l'étage. De plus, j'ai également découvert grâce à cet acte notarié que

Catherine, l'une des filles, est atteinte d'une déficience mentale puisqu'elle est qualifiée d'imbécile. Elle est d'ailleurs internée à l'hospice de Saint-Alban. Après quelques recherches, j'ai pu identifier cet hospice, qui se trouve en Lozère, à Saint-Alban-sur-Limagnole. C'est d'ailleurs là-bas qu'elle décédera quinze ans plus tard². Cet hospice existe depuis 1821 et est situé dans l'ancien château médiéval de la commune. Il est assez délabré



Château médiéval de Saint-Alban-sur-Limagnole, hospice de la ville. 
Source: Lozère-tourisme.com

et les équipements sont sommaires³. Ce choix d'hospice m'a intrigué car il est situé de l'autre côté du massif des Cévennes, à 180km de Montpezat. Il aurait sûrement été plus facile de choisir un hospice de Nîmes, plus proche. Mais Saint-Alban-sur-Limagnole est proche du village des Salesses, d'où est peut-être originaire Pierre DUBOIS. Cela expliquera le choix de cet hospice lointain, et est un indice de plus sur les origines de Pierre, encore incertaines.

1 - AD 30 - Minutes notariales - Me Manse - 2 E 39/512

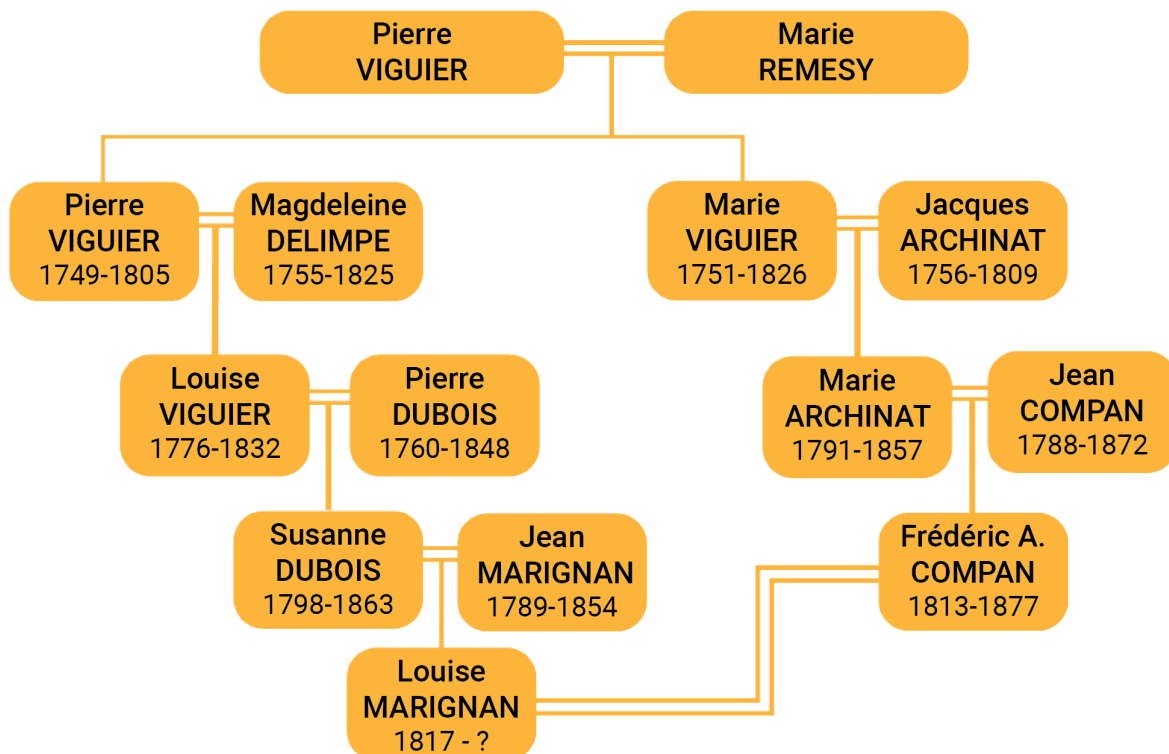
2 - AD 48 - Actes d'état-civil - Saint-Alban-sur-Limagnole - EDT 132 E 16

3 - Wikipedia. Centre hospitalier François-Tosquelles. En ligne sur le site <https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_hospitalier_François-Tosquelles> Consulté en mai 2022

Pierre DUBOIS touchera sa fameuse pension alimentaire et viagère pendant de longues années puisqu'il **meurt à l'âge avancé de 88 ans, le 24 janvier 1848**¹. Son acte de décès ne me permet pas d'affirmer tout de suite qu'il s'agit bien de lui puisqu'il est indiqué comme «veuf de Louise VERGER». Il m'a donc fallu consulter sa déclaration de succession pour confirmer l'hypothèse de ce décès². Celle-ci est effectuée trois ans plus tard, en 1851. La mention des sept héritières confirme bien qu'il s'agit du bon Pierre DUBOIS. Comme attendu, il est expliqué que Pierre avait fait abandon de ses biens au profit de ses filles par acte de partage passé devant Maître MANSE en 1840. Seules une bâtisse servant de cabane et une terre attenante d'une contenance de sept ares situées au Mas de Cagarolles entrent dans la succession. Ces parcelles ne devaient en effet pas être la propriété de Pierre en 1840 et n'ont donc pas été comprises dans le partage effectué cette année là.

4.6 Pierre VIGUIER et Marie REMESY

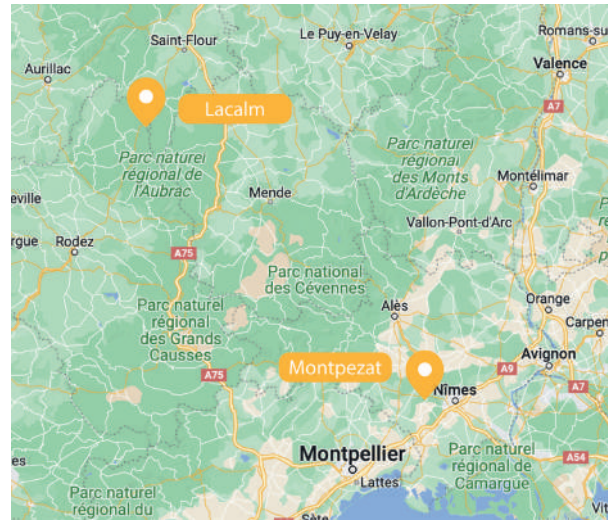
Pierre VIGUIER et Marie REMESY sont les ancêtres de Louise MARIGNAN mais aussi de Frédéric Alexandre COMPAN. En effet, Louise MARIGNAN est leur arrière-arrière-petite-fille par leur fils aîné Pierre tandis que Marie VIGUIER, la sœur de Pierre, est la grand-mère de Frédéric Alexandre COMPAN. Il s'agit donc d'un implexe. On remarque également un décalage de génération, Pierre et Marie étant les ascendants de Frédéric Alexandre au niveau de la troisième génération et ceux de Louise à la quatrième génération.



1 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3611

2 - AD 30 - Déclaration de succession - 13 Q 3/13

Marie REMESY voit le jour à Montpezat le 17 mai 1722¹. Elle est la deuxième fille d'un couple originaire de la commune de Montpezat, Henry REMESY et Susanne PORTAL. Pierre VIGUIER, de son côté, m'a donné un peu plus de fil à retordre car il n'est pas de la région. Son acte de mariage avec Marie indique en effet qu'il est « du lieu et paroisse de la Calm, diocèse de St Flour »². Identifier cette commune a été difficile. Je cherchais en effet plutôt un village du Cantal, Saint-Flour étant aujourd'hui une sous-préfecture de ce département. Cependant, j'ai fini par trouver **le village de Lacalm dans l'Aveyron** à la frontière avec le Cantal. Il s'agit d'un ancien village indépendant appartenant aujourd'hui à la commune d'Argence-en-Aubrac, tout près de Laguiole, célèbre pour ses fameux couteaux. C'est donc à Lacalm que naît **Pierre VIGUIER, le 7 juillet 1716³.** Il est le fils d'Antoine VIGUIER et de Catherine MENESCLOU et a pour parrain et marraine des membres de la famille, Pierre MENESCLOU et Élisabeth VIGUIER.



Pierre et Marie s'unissent le 2 septembre 1748 dans l'église Saint-Sébastien de Montpezat⁴. Lui est alors âgé de 32 ans, ce qui est un peu plus élevé que la moyenne d'âge au mariage de l'époque, qui se situe plutôt vers 27 ou 28 ans⁵. À ce moment là, Pierre VIGUIER réside à Saint-Étienne d'Escatte et exerce la profession de charbonnier. **Il est donc soit fabricant soit marchand livreur de charbon de bois.** Cette seconde hypothèse pourrait alors expliquer sa migration entre l'Aveyron et les environs de Nîmes, les marchands étant amenés à effectuer de nombreux déplacements. Après le mariage, le couple s'installe à Montpezat où naît la plupart de leurs enfants. Le premier né est un fils, Pierre, qui voit le jour le 16 juin 1749⁶. Il est suivi de Marie qui naît en 1751⁷, à Saint-Étienne d'Escatte. Puis viennent Guillaume en 1753⁸, Suzanne vers 1759⁹ et Marguerite en 1763¹⁰. Mais cette dernière meurt à l'âge de 2 ans¹⁰. Une autre petite fille naît deux ans plus tard et reçoit le prénom de Marguerite également¹¹. J'ai pu retrouver le mariage de trois de ces enfants: Pierre, Marie et Suzanne. Les deux aînés se marient en 1775¹², à deux mois d'intervalle. Suzanne épouse ensuite Jean PORECHEIROL en 1781¹³. Pierre VIGUIER et Marie REMESY peuvent donc assister aux mariages de leurs trois enfants.

Pierre est le premier à mourir, le 30 mai 1787¹⁴. Il a alors 70 ans. Mais son acte de décès ne me permet pas d'affirmer avec certitude qu'il s'agit bien de lui. Cependant, puisqu'il n'est pas originaire de la région, il n'y a pas d'autres VIGUIER à Montpezat. Au vu de l'âge du défunt, il est donc très probable qu'il s'agisse bien de lui. Marie REMESY survit quelques années à son époux. Cette dernière **meurt le 2 février 1793** à Montpezat¹⁵, mais là encore, rien de me permet d'être sûre de l'identité de la défunte, l'acte de décès ne comportant qu'un nom.

1 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 4

2 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - 5E180 1

3 - AD 12 - Registres paroissiaux - Lacalm - 2E105-6

4 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - 5E180 1

5 - Henry L., Houdaille J. (1979). *Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Âge au premier mariage*. In: Population, 34e année, n°2. Pages 403-442. accessible: https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1979_num_34_2_18072

6 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - 5E180 1

7 - AD 30 - Registres paroissiaux - Souvignargues - E dépôt 98 5

8 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 6

9 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 6

10 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 6

11 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 6

12 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 7 et Langlade - E dépôt 26 56

13 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 8

14 - AD 30 - Registres paroissiaux - Montpezat - E dépôt 33 9

15 - AD 30 - Actes d'état-civil - Montpezat - 5E3603

CONCLUSION

En débutant ce travail de recherche, j'ai pris le risque de choisir un couple d'inconnus, au hasard d'un registre. Je voulais en effet entreprendre une recherche depuis le début, sans aucun indice, information ou à-priori. Et j'ai eu la chance de sélectionner un couple dont l'histoire était particulièrement intéressante, avec un entrepreneur de travaux publics ayant travaillé pour la commune, un instituteur, une sage-femme, des protestants et même un implexe reliant deux branches de la famille. Tout cela m'a permis de découvrir des archives que je n'avais jamais eu l'occasion de consulter, comme la série O concernant l'administration communale, les ressources propres aux protestants, les listes électorales, les hypothèques ou encore la série T, où j'ai pu découvrir la carrière d'Albert COMPAN, instituteur à Clarensac. Le hasard fait parfois bien les choses, et dans mon cas, cela a rendu mes recherches encore plus passionnantes que ce que j'espérais.

Évidemment, il y eu aussi quelques frustrations qui résident surtout dans le fait de n'avoir pas pu résoudre certains mystères. J'aurais aimé découvrir le décès de Louise MARIGNAN, le contrat de mariage de mon couple principal ou encore l'acte de remplacement militaire du fils aîné de Louise et Frédéric Alexandre. J'aurais aussi voulu aller explorer les archives des pistes m'ayant mené en dehors du Gard, notamment en Lozère et dans l'Aveyron. Malheureusement, il faut savoir renoncer devant certaines épines généalogiques, par manque de temps, par contraintes géographiques ou tout simplement parce que toutes les pistes possibles ont été explorées et que certains mystères ne seront tout simplement jamais résolus. Malgré cela, l'envie de creuser toujours plus est bien là !

De plus, j'ai été ravie de me pencher sur cette famille oubliée. Si le nom de famille COMPAN est très présent dans la région et surtout à Montpezat, il s'est cependant éteint pour la descendance de Frédéric Alexandre et Louise qui est assez restreinte. Au niveau des arrières-petits-enfants du couple souche de ce mémoire, il ne reste que quatre filles qui transmettront les gènes de leurs ancêtres. Les descendants masculins n'auront en effet pas d'enfants¹.

L'écriture de ce mémoire, et tout le travail de recherche qui y est associé, a ainsi permis de confirmer que la généalogie est une véritable passion, même quand les recherches ne concernent pas ma propre famille. L'envie d'en faire mon métier est encore plus forte qu'au début de la formation, et je compte bien tout mettre en œuvre pour y arriver, que ce soit demain ou dans quelques années. De plus, cela m'a donné envie de continuer mes recherches personnelles, pour découvrir autant d'informations sur mes ancêtres que sur la famille COMPAN. Je compte donc m'y mettre prochainement, afin d'appliquer tout ce que j'ai appris durant ces six mois, pour en découvrir toujours plus sur mes ancêtres et leur histoire.

¹ - Annexe 7 : Arbre généalogique descendant de Frédéric Alexandre et Louise.

BIBLIOGRAPHIE

Livres et revues

- Agussol, R. (1994). *La petite histoire de Clarensac de l'époque romaine à nos jours*. Clarensac: Mairie de Clarensac.
- Dubost-Vedel, E. (2004). *Clarensac en Vaunage et ses habitants du néolithique à l'an 2000*. Nages-et-Solorgues: Association Maurice Aliger.
- Germer-Durand M. E. (1868). *Dictionnaire topographique du Gard comprenant les noms de lieux anciens et modernes*. Paris: Imprimerie impériale.
- Migoule, S. (2016). *Clarensac la vie d'autrefois*. Clarensac: auto-édition.
- Millet L., Boisson C., Belser C. (2006). *Les noms de famille du Gard*. Paris: Archives et Culture. (conservé aux AD du Gard).
- Revue française de Généalogie (hors-série) *Le mariage, sentiments, devoirs, traditions, fêtes... du XVI^e au XIX^e siècle*. (2019).
- Sabot, T. (2020). *Contexte France, la vie quotidienne de vos ancêtres de l'an mil à nos jours* (édition 5 - 2020). Saint-Germain-Lespinnasse: Éditions Thisa.

Formations

- Cosson S. Cours de généalogie. D.U. Généalogie et histoire des familles - Université de Nîmes
- Desachy M. Cours d'héraldique - D.U. Généalogie et histoire des familles - Université de Nîmes
- Lenoble, É. Formation Utiliser le cadastre napoléonien. (2020)
- Lenoble, É. Formation Retracer le service militaire d'un ancêtre au XIX^e siècle. (2021)
- Olivier S. Cours d'histoire moderne - D.U. Généalogie et histoire des familles - Université de Nîmes
- Ortega I. Cours d'anthroponymie - D.U. Généalogie et histoire des familles - Université de Nîmes

Sites internet

- Archives départementales de l'Aveyron < <https://archives.aveyron.fr/n/archives-en-ligne/n:21> >
- Archives départementales du Gard < <https://archives.gard.fr/accueil.html> >
- Archives départementales de l'Hérault < <https://archives-pierresvives.herault.fr/n/archives-en-ligne/n:1> >
- Archives départementales de la Lozère < <https://archives.lozere.fr/n/a-partir-des-archives-numerisees/n:326> >
- Delcampe < <https://www.delcampe.net/fr/collections/cartes-postales/france/> >
- Gallica - Journal officiel de la République Française - 20/02/1914 < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6394145k.image.r=COMPAN.f25.hl> >
- Géoportail < <https://www.geoportail.gouv.fr/> >
- Google Maps < <https://www.google.com/maps/> >
- Henry L., Houdaille J. (1979). *Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Âge au premier mariage*. In: Population, 34e année, n°2. Pages 403-442. accessible: <https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1979_num_34_2_18072>
- Lozère Tourisme. Château de Saint-Alban-sur-Limagnole. En ligne sur le site < <https://www.lozere-tourisme.com/chateau-de-saint-alban-sur-limagnole/saint-alban-sur-limagnole/pcularo480000274> >
- Mémoire des Hommes < <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr> >
- Remonter le temps <<https://remonterletemps.ign.fr/>>
- Wikipedia. « Centre hospitalier François-Tosquelles ». En ligne sur le site <https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_hospitalier_François-Tosquelles> Consulté en mai 2022
- Wikipedia. « Clarensac ». En ligne sur le site <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Clarensac>> Consulté en mai 2022.
- Wikipedia. « Répertoire général ». En ligne sur le site <https://fr.wikipedia.org/wiki/Répertoire_général> Consulté le 17 mai 2022.
- Wikipedia. « Vaunage ». En ligne sur le site <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Vaunage>> Consulté en mai 2022.

ANNEXES

**Annexe 1 : Acte de mariage de Frédéric Alexandre COMPAN
et Louise MARIGNAN**

**Annexe 2 : Folio 215 des matrices cadastrales de Clarensac - 3 P 900 et 3 P
901**

**Annexe 3 : Schéma reprenant les mutations de propriétés de Frédéric
Alexandre COMPAN pour la commune de Clarensac**

**Annexe 4 : Plans du cadastrale napoléonien de Clarensac avec la mise en
avant des parcelles appartenant à Frédéric Alexandre COMPAN (en jaune)**

Annexe 5 : Arbre généalogique ascendant de Frédéric Alexandre COMPAN

Annexe 6 : Arbre généalogique ascendant de Louise MARIGNAN

Annexe 1 : Acte de mariage de Frédéric Alexandre COMPAN et Louise MARIGNAN

Journal de mariage
Dumery

No 6.
Compagnon Frédéric
de Dumery
et
Louise Marignan
le 1^{er} avril

L'an mil huit cent quarante deux le quinze de
mois d'avril à l'heure de midi devant
Monsieur le Maire et Officiers du dit état Civil
de la commune de Clarensac Canton de Montmorand
Département du Gard, sont comparus en notre
Maison Communale Frédéric Alexandre Compagnon
Né le 20 Mars 1814 âgé de vingt huit ans, Natif de Montmorand
Domicilié au dit Clarensac, fils majeur et légitime
de Jean Compagnon Cultivateur, Domicilié au dit Montmorand
et de sa femme Catherine (veuve) âgée de cinquante six ans
Domiciliée au même lieu sans profession et de sa femme
Louise Marignan Née le 15 Mars 1814 âgée de vingt huit ans
Domiciliée au dit Clarensac, fille majeure et légitime de Jean
Marignan Cultivateur habitant à la métairie terrain de
Montmorand Domicilié au même lieu âgé de
cinquante trois ans, et de sa femme Dubois
sans profession âgée de quarante trois ans
habitante avec son mari à la métairie terrain de

Cinquième feuille
A. K. 1842

Commune du dit Montmorand y Domiciliés lesquels
nous ont requis de procéder à la célébration de
leur mariage projeté entre eux, et de leur publication
ont été faite devant le greffier, après lecture de la loi
de la commune de Clarensac, savoir: la première
la veille du jour d'avril précédent à l'heure de midi
du Montmorand et la seconde la veille du même jour et
à la même heure, aucune opposition au dit
mariage ne venant avoir été signifiée par
droit à leur requête, après avoir donné lecture
aux parties et aux témoins de ces actes de publication
de la loi de la commune de Clarensac, et de la loi
du Code Civil intitulé du mariage, avons
demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils veulent se prendre pour mari et femme
Chacun d'eux ayant répondu séparément et
affirmativement déclaré au nom de la loi
que le dit Frédéric Alexandre Compagnon et Louise
Marignan sont unis par le mariage, la
tant en présence de leurs parents et témoins
qu'en l'absence de tout ce que dessus et au dit
de leur mariage ont déclaré qu'il est de leur volonté
insérer sur le registre de l'état civil de la commune
de Clarensac, au date du quatorze avril dix huit
cent quarante deux, et sous le nom de Jeanne Compagnon
laquelle il reconnaissent pour leur fille de tout ce
qu'ils ont dit en présence de Jean Goffagnon
notaire âgé de trente deux ans, Jacques Boyla
municipal âgé de trente deux ans, Hippolyte Perrin
faisant de son âge de vingt sept ans, et de son
Capitaine instituteur âgé de cinquante ans, tous
domiciliés au dit Clarensac, signés avec leur et la future
épouse et le père du futur, les autres parties ont été
de la loi de leur mariage, de ce requis après lecture de
la loi de leur mariage ont été faite le jour même au que
dessus de la commune de Clarensac.

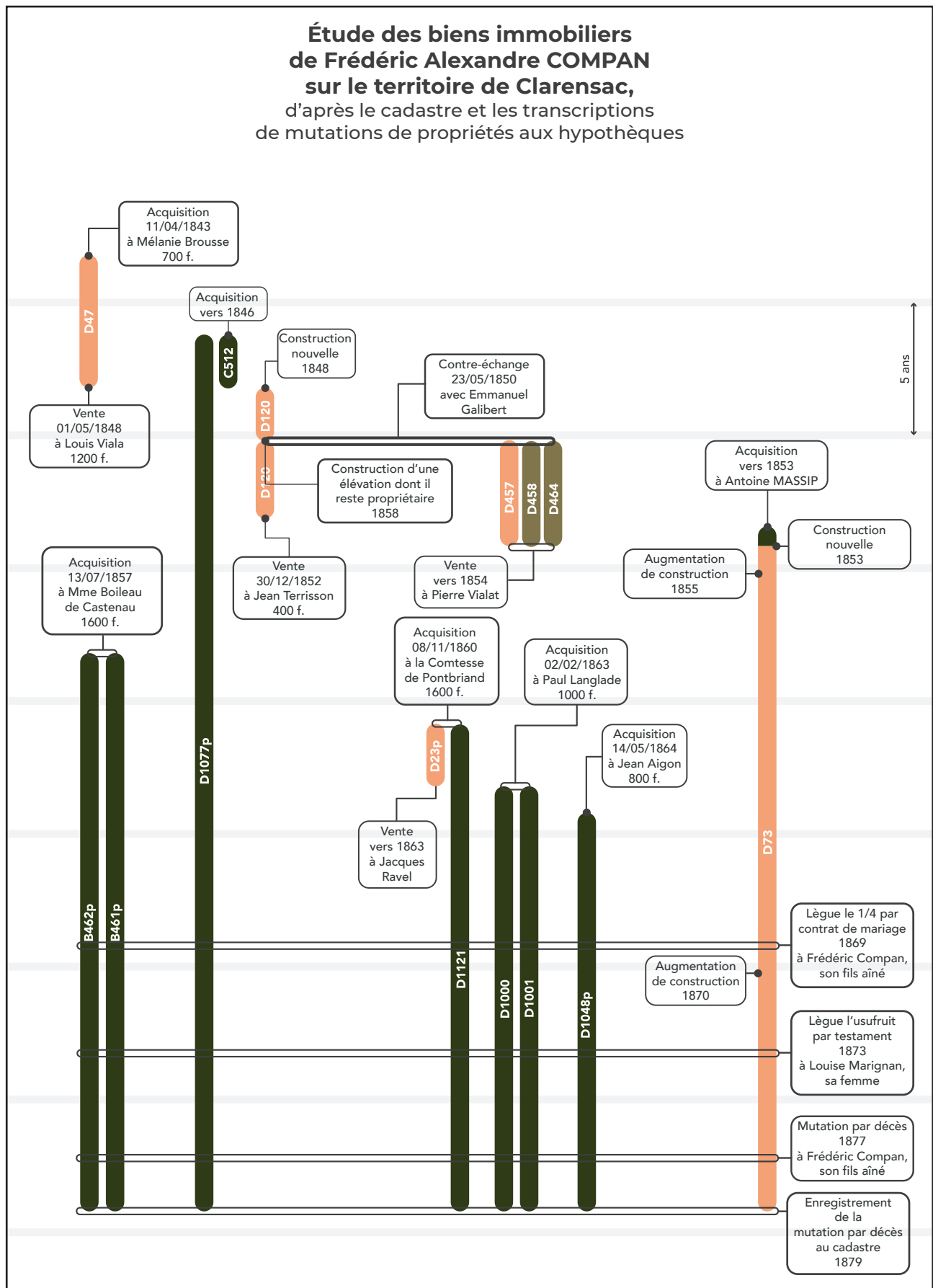
Jacques Denis COMPAN J. Compagnon Jean Goffagnon
notaire Le Maire
H. Courcier
L'an mil huit cent quarante deux le quinze de
mois d'avril à l'heure de midi devant

Annexe 2 : Folio 215 des matrices cadastrales de Clarensac - 3 P 900 et 3 P 901

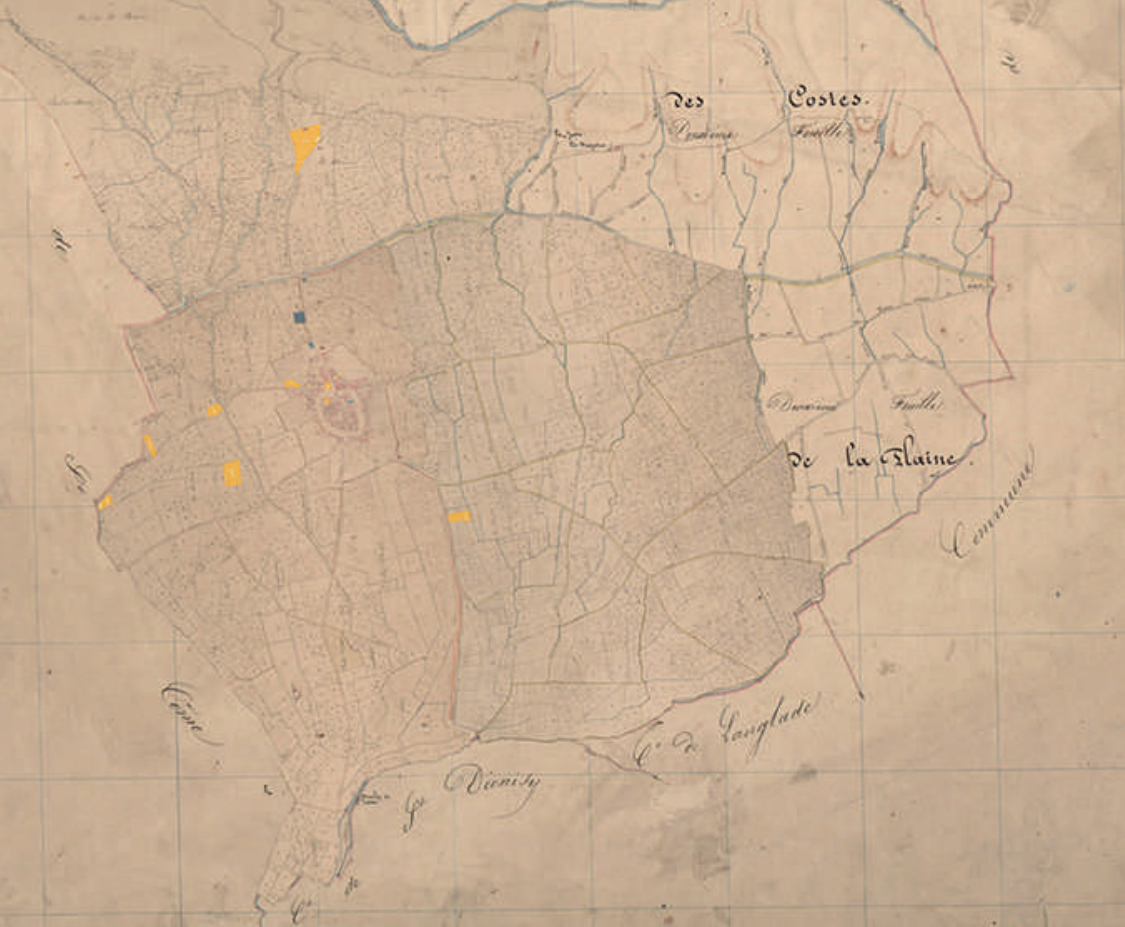
215 PAGE

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURS des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la mutation.		INDICATION de la sec- tion. du numéro de plan. des cautions ou lieux dits. de la nature de la propriété.	CONTENANCE IMPOSABLE				REVENU				PAGES de la matrice d'él. soustraits et où sont parés les articles vendus ou acquis.					
	entrée	sortie		par parcelle		TOTAL.	CLASSES.		par parcelle		TOTAL.	Diré de	Parté à				
	Hect.	Ares		Cent.	Hect.	Ares	Cent.	Frs.	C.	Frs.	C.						
Chauvet,	1849	1849	D. 47	Le Village	vacant & Cour				77	8		11		258			
id. id. id.	1849	1849	47	"	"				77			16	36	359			
Clarensac,	1846	1848	E. 412	les Combats	Vigne	28	30		29	35	3	9	91	647	109	166	
Compagnon fils	1846	1849	1277	les Combats	Vigne	60	60		24	60	83	1	92	172	120	916	
id. id. id.	1841	1842	110	le Village	Maison				66	40		7	6	792	11	293	
id. id. id.	1842	1844	447	le Village	Maison							7	6	913	293	616	
id. id. id.	1843	1844	447	"	Sol				49			1	34	1129	293	616	
id. id. id.	1843	1844	448	"	bois				34			1	22	607	293	616	
id. id. id.	1843	1844	464	"	bois				61			1	74	1601	293	616	
id. id. id.	1843	1844	120	"	Maison							2		304	en	678	
id. id. id.	1843	1844	450	"	Sol				16			1	11	1146	en	678	
id. id. id.	1844	1845	73	le Village	Bois	11	80		46	40	3	4	13	4129	354	25910	
id. id. id.	1846	1849	73	"	Maison				20	0		1	10	50	00	112	215
id. id. id.	1848	1843	73	"	Maison				1			1	15	6170	20	315	
id. id. id.	1849	1849	464	le Village	vigne	26						4	90	4243	210	116976	
id. id. id.	1849	1849	464	"	bois	37	30		149	45	34	8	16	2700	210	916976	
id. id. id.	1849	1849	22	le Village	Sol	21	10					1	17	393	492		
id. id. id.	1849	1849	1121	les Combats	Vigne	18	50		2	10	18			393		916	
id. id. id.	1844	1844	1000	les Combats	vigne	60	70		2		12			257		976	
id. id. id.	1844	1844	1001	"	Escarpe	14	10		2		76			357		916976	
id. id. id.	1844	1844	1244	le Village	Vigne	43	61		23		1191			2		976	
id. id. id.	1845	1845	73	le Village	Maison				2		26			070		25916	
id. id. id.	1849	1849	73	le Village	Vigne	11	30		2		292			117		916	
id. id. id.	1849	1849	73	"	Maison				2		1950			83		916	

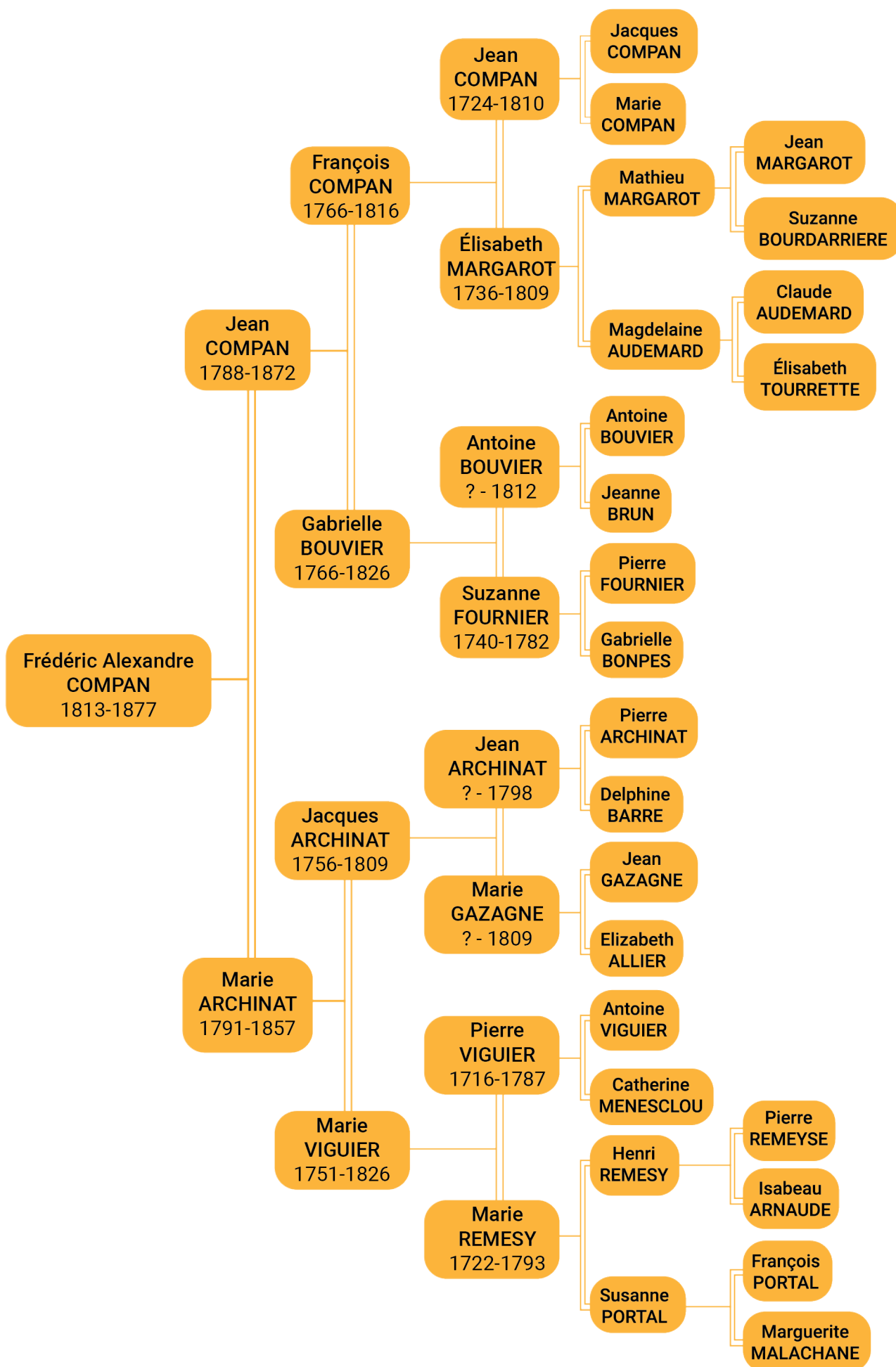
Annexe 3 : Schéma reprenant les mutations de propriétés de Frédéric Alexandre COMPAN pour la commune de Clarensac



Annexe 4 : Plans du cadastrale napoléonien de Clarensac avec la mise en avant des parcelles appartenant à Frédéric Alexandre COMPAN (en jaune)



Annexe 5 : Arbre généalogique ascendant de Frédéric Alexandre COMPAN



Annexe 6 : Arbre généalogique ascendant de Louise MARIGNAN

